

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Département de l'Hérault – Syndicat Mixte de
Garrigues Campagne

Service de distribution publique d'eau
potable.

Exercice 2019.



Version	Date	Objet	Rédaction	Validation	1
1	28/09/2020	Corrections	CPZ	LB	
0	05/06/2020	Elaboration	CPZ	LB	

BZ-07860



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
PREAMBULE	4
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	6
1.1. Présentation du territoire desservi	6
1.2. Mode de gestion du service	7
1.3. Estimation de la population	9
1.4. Conventions d'import et d'export.....	10
1.5. Nombre d'abonnements	10
1.6. Nature des ressources en eau	11
1.6.1. Ressources souterraines propres.....	11
1.6.2. Alimentation secondaire	13
1.6.3. Production totale mise en distribution	13
1.7. Volumes produits	13
1.8. Volumes consommés au cours de l'exercice	13
1.9. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	14
1.10. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	16
1.11. Description générale des ouvrages du Service	17
1.12. Remarques du Fermier sur les installations du Syndicat	19
1.13. Faits marquants de l'exercice 2019	19
1.14. Recommandations et travaux souhaités par le Délégué	20
1.15. Travaux concessifs	20
1.16. Autres travaux neufs réalisés par le Fermier	20
1.17. Travaux neufs réalisés par le Syndicat	20
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	22
2.1. Fixation des tarifs en vigueur.....	22
2.2. Prix de Service de l'eau potable.....	22
2.3. Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	23
2.4. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte.....	24
2.5. Factures d'eau semestrielles du Syndicat	25
2.6. Evolution du tarif de l'eau potable	28
2.7. Factures d'eau type au sens du décret	28

2.7.1.	Facture type sur la base des tarifs au 1er janvier 2019	29
2.7.1.	Facture type sur la base des tarifs au 1er janvier 2020	30
2.8.	Recettes	30
2.8.1.	Recettes du Délégué	30
2.8.2.	Recettes du Syndicat.....	31
2.8.3.	Recettes de Tiers	31
3.	INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	32
3.1.	Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	32
3.2.	Prix TTC du Service au m3 pour 120 m3 (D102.0)	32
3.3.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le Service (D151.0).....	32
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	33
4.1.	La qualité du Service à l'utilisateur	33
4.1.1.	Taux de réclamations (P155.1).....	33
4.1.2.	Taux de conformités sur les eaux distribuées - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	34
4.1.3.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	37
4.1.4.	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (P152.1).....	38
4.2.	La gestion financière et patrimoniale	38
4.2.1.	Taux moyen de renouvellement (P107.2)	38
4.2.2.	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2).....	42
4.2.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2b).....	43
4.3.	Les performances environnementales du Service.....	45
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	45
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	48
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	48
4.3.4.	Indice linéaire de consommation.....	49
4.3.5.	Performance opérationnelle du réseau de distribution	49
4.3.6.	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).....	50
4.4.	Les autres indicateurs au sens du décret.....	51
4.4.1.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)	51
4.4.2.	Montants des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0)	51
4.5.	Les autres indicateurs contractuels	52
4.5.1.	Recherche préventive de fuites	52
4.5.2.	Nombre de réparations sur canalisations principales	52
4.5.3.	Auto surveillance analytique.....	52
4.5.4.	Engagements envers l'abonné, charte	53



4.5.5.	Indice de satisfaction de l'abonné	53
4.6.	Les pénalités	53
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	54
5.1.	Montants financiers	54
5.2.	Etat de la dette du service	54
5.3.	Amortissements	54
5.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	54
5.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	55
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	56
6.1.	Operations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	56
7.	ANNEXES	57
7.1.	Annexe 1 : Note de l'Agence de l'Eau sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention	57
7.2.	Annexe 2 : Barèmes de facturation	62
7.3.	Annexe 3 : Documents complémentaires et fiches techniques par Commune ...	82



PREAMBULE

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de la Collectivité est rédigé en suivant le plan défini par le décret n°2007-675 du 2 Mai 2007, en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, et rappelé ci-après :

1° Caractérisation technique du Service :

- > présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- > estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- > nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- > nombre d'abonnements ;
- > volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- > linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

2° Tarification de l'eau et recettes du service :

- > présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- > présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- > montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance :

- > données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- > indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- > rendement du réseau de distribution ;
- > indice linéaire des volumes non comptés ;
- > indice linéaire de pertes en réseau ;
- > taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- > indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.



Les rapports soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- > taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- > délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- > durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- > taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- > existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements

- > montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- > nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ;
- > encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- > montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- > présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- > présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- > montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- > descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par rapport à cette trame réglementaire et compte tenu des spécificités du contrat d'affermage, quelques détails techniques complémentaires sont apportés :

X au chapitre 1 : Caractérisation technique du Service :

- > Description générale des ouvrages du Service
- > Faits marquants de l'exercice 2019
- > Les travaux concessifs

X au chapitre 3 : Indicateurs de performances :

- > Les indicateurs de performances complémentaires contractuels
- > Les pénalités

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne assure et organise sur l'ensemble de son territoire l'exploitation des captages, réseaux d'adduction et de distribution publique d'eau potable :

- > Etude, construction de réseaux d'adduction et transfert et équipements nécessaires (réservoirs, stations de pompage et de traitement)
- > Extension et renouvellement des réseaux de distribution
- > Livraison, distribution et fourniture d'eau potable

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal.

▪ Nom de la collectivité : Syndicat Mixte Garrigues Campagne

▪ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

▪ Compétence liée au service :

Production Transfert Distribution

• Territoire desservi

(Nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

24 Communes adhérentes + 1 Commune desservie (Prades le Lez) :

ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, PRADES le LEZ, RESTINCLIERES, SAINT-BEAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.

à l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de :

- > ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup
- > CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.

A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation : 27 / 06 / 2012
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 3 / 12 / 2009
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le Service est exploité en délégation de service public (affermage).

Délégation de Service public :

- Nom du délégataire : Entreprise RUAS Michel SA
- Date de début de contrat : 1er Janvier 2010
- Date de fin de contrat : 31 Décembre 2021 (contrat de 12 ans)
- Missions du délégataire :
 - > Assurer en continu (sauf cas de force majeure) la livraison, au compteur de chaque abonné du territoire syndical, une eau potable de bonne qualité en quantité et pression suffisantes.
 - > S'engager sur des objectifs de résultats (rendements de réseau ; qualité et pression) et des indicateurs de performances.
 - > Assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de captage, pompage, surpression, traitement et télégestion ;
 - > Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des réservoirs de stockage et des canalisations destinées à l'adduction et à la distribution de l'eau potable y compris la partie des branchements située sous la voirie publique et les ouvrages accessoires, tels que vannes, réducteurs, compteurs ;
 - > Réaliser les travaux de branchements neufs et leur mise en service;
 - > Mettre en œuvre le programme contractuel de travaux concessifs ;
 - > Assurer le renouvellement de la robinetterie et tout appareillage hydraulique, des machines tournantes et de l'équipement des appareils de captage, pompage, surpression, traitement, télégestion, branchements, compteurs, conformément
 - ✕ au programme de renouvellement fonctionnel et patrimonial du contrat
 - ✕ à la répartition contractuelle des travaux entre Délégataire et Collectivité;
 - > S'engager sur un montant prévisionnel et un calendrier d'investissement au titre de ses obligations en matière de renouvellement des ouvrages et équipements dont il a la charge.
 - > Garantir la continuité du Service par un système d'astreinte
 - > Assurer la gestion des abonnés (souscription des nouveaux abonnements, tenue à jour du fichier des abonnés, relève des compteurs, facturation, encaissement, reversement des redevances ;
 - > Surveiller la bonne application du règlement de Service ;
 - > Assurer l'accueil Clientèle, traiter les demandes et les réclamations ;
 - > Tenir à jour l'inventaire des biens affermés et les plans des ouvrages

Avenants au contrat :

▪ Avenant n°1 à date d'effet au 17 mars 2014 :

Cet avenant :

- clarifie quelques points du contrat de base,
- le réseau de télé relève (répéteurs et concentrateurs) n'est plus un bien de retour et deviennent propriété de VEOLIA EAU,
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
 - ✗ concernant certains équipements de télé relève
 - ✗ intégration du nouveau site de production de FONTBONNE – MOUGERES,
 - ✗ retrait du périmètre affermé du site de production de FONTBONNE Sud.

▪ Avenant n°2 à date d'effet au 1 janvier 2018 :

Cet avenant :

- prend en compte les dispositions réglementaires récentes :
 - ✗ Loi N° 2010-788 (Grenelle 2), induisant notamment la création d'un guichet unique national centralisant les informations sur les réseaux moyennant une redevance annuelle.
 - ✗ Loi N° 2013-312 (Brottes) consacrant l'interdiction d'interruption de la fourniture d'eau dans les résidences principales en cas d'impayés.
 - ✗ Loi N° 2011-525 (Warsmann) imposant outre l'alerte à l'utilisateur en cas de surconsommation, la mise en œuvre de nouvelles modalités de dégrèvement lors de fuites après compteur générant d'importantes pertes de recettes.
 - ✗ Loi N° 2014-344 (Hamon) cette mesure complexifie les recouvrements sur les abonnés, ainsi que la régularisation des usagers non déclarés.
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
 - ✗ Intégration des nouvelles installations créées par le SMGC à savoir, le doublement de la cuve et la modification des surpresseurs au réservoir des Mourguettes à St Geniès des Mourgues, ainsi que la création d'un nouveau réservoir de 1500 m³ et des équipements techniques y afférant sur la ZAC de Caylus à Castelnaud le Lez
- prévoit le déploiement de 80 capteurs « Zonescan » acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites. Le fermier en assurera l'exploitation à ses frais.
- établit un état des lieux des travaux concessifs
- présente les nouvelles modalités de renouvellement des biens du service. Ces nouvelles dispositions génèrent la prise en charge au niveau du SMGC d'une déduction des produits de la surtaxe reversée d'un montant de 2,12 € HT semestriel par abonné, ainsi qu'une majoration de la rémunération du fermier de 0,0098 € HT/m³.

1.3. Estimation de la population

Le Service public d'eau potable dessert environ 63 470 habitants.

	2018	2019	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	62 917	63 470	+ 0,88%

Croissance moins importante qu'en 2016 (2,85%) et 2017 (3,17%) et 2018 (+1,41%).

La répartition par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2018	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2019	N/N-1
ASSAS	1 541	1 555	0,9%
BAILLARGUES	7 202	7 519	4,4%
BEAULIEU	1 778	1 880	5,7%
BOISSERON	1 931	1 968	1,9%
BUZIGNARGUES	318	328	3,1%
CAMPAGNE	322	325	0,9%
CASTELNAU LE LEZ	19 886	19 605	-1,4%
CASTRIES	6 162	6 214	0,8%
CLAPIERS	5 527	5 574	0,9%
FONTANES	350	353	0,9%
GALARGUES	729	741	1,6%
GARRIGUES	179	178	-0,6%
GUZARGUES	533	528	-0,9%
MONTAUD	996	999	0,3%
PRADES LE LEZ	11	11	0,0%
RESTINCLIERES	1 754	1 799	2,6%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1 036	1 036	0,0%
SAINT DREZERY	2 365	2 499	5,7%
SAINT GENIES DES MOURGUES	1 884	1 895	0,6%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	415	416	0,2%
SAINT JEAN DE CORNIES	723	734	1,5%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	675	665	-1,5%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	866	894	3,2%
SAUSSINES	1 022	1 042	2,0%
TEYRAN	4 712	4 712	0,0%
TOTAL	62 917	63 470	0,9%
	Hausse	553	

1.4. Conventions d'import et d'export

Convention	Tiers engagé	Caractéristiques	Date d'effet
Vente	Usagers résidant sur la Commune de Prades le Lez	Vente d'eau potable sans contrat depuis le réseau de St Vincent de Barbeyrargues	
Vente	Usagers résidant sur la Commune de Vendargues , PRAE Via Domitia	Vente d'eau potable sans contrat depuis le réseau de Castries	
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la commune de Sussargues	Contrat de vente d'eau potable en gros 270 000 m3/an évolutif vers 310 000m3/an	01/01/2018 durée 12 ans
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la commune de ST Brès	Contrat de vente d'eau potable en gros 200 000 m3/an	22/10/2019 durée 10 ans Travaux en cours raccordement prévu pour 2021
Vente	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup	Contrat de vente d'eau potable en gros à la CCGPSL 350 000m3/an Interconnexion de St Mathieu de Tréviers	21/03/2013 renouvelé le 16/05/2017 durée 4 ans
Achat	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup	Achat d'eau potable en gros pour alimenter la zone du Patus, commune de St Vincent de Barbeyrargues	

1.5. Nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnements est égal au nombre de compteurs installés sur le territoire de la Collectivité.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

	2018	2019	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	26 075*	26 971*	+ 3,44%
-domestiques	26 060	26 958	+ 3,45%
-autres que domestiques	11	10	
-autres services d'eau potable	4	3	
* inclus les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat			

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'abonnés au 31/12/2019	N/N-1
ASSAS	631	636	0,8%
BAILLARGUES	2772	2790	0,6%
BEAULIEU	911	923	1,3%
BOISSERON	839	850	1,3%
BUZIGNARGUES	169	173	2,4%
CAMPAGNE	140	143	2,1%
CASTELNAU LE LEZ	7757	8184	5,5%
CASTRIES	2622	2695	2,8%
CLAPIERS	2157	2295	6,4%
FONTANES	162	162	0,0%
GALARGUES	310	315	1,6%
GARRIGUES	97	103	6,2%
GUZARGUES	183	187	2,2%
MONTAUD	437	443	1,4%
RESTINCLIERES	826	878	6,3%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	505	530	5,0%
SAINT DREZERY	1107	1162	5,0%
SAINT GENIES DES MOURGUES	919	926	0,8%
SAINT HILAIRE DE BEA UVOIR	181	182	0,6%
SAINT JEAN DE CORNIES	307	315	2,6%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	320	326	1,9%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	343	353	2,9%
SAUSSINES	426	426	0,0%
TEYRAN	1950	1971	1,1%
TOTAL	26 071	26 968	3,4%
	Hausse	897	

Progression légèrement plus importante que l'année précédente (+ 802 en 2018).

Le nombre d'abonnés compteurs est différent du nombre de branchements (un abonné peut avoir plusieurs compteurs).

1.6. Nature des ressources en eau

1.6.1. Ressources souterraines propres

Les ressources utilisées sont des nappes souterraines captées à partir de 6 sites de production. Depuis 2014, le site de MOUGERES est en production et a remplacé celui de FONTBONNE Sud.

Le tableau ci-dessous précise les volumes pompés sur chaque site. Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée :

	Année	2018	2019	N/N-1	Moyenne 2019	Autorisation m3/jour
1	Volume prélevé par pompage (m3) dont :	5 891 980	6 349 009	7,76%	17 395	32 970
	Pompage de Bérange	1 080 615	1 050 215	- 2,81%	2 877	8 000 9 600 maxi
	Pompage de Castelnaud (la Crouzette)	2 372 793	2 360 997	- 0,50%	6 468	10 390 15 960 maxi
	Pompage de Fontmagne	730 197	892 150	+ 22,18%	2 444	4 000 9 600 maxi
	Pompage de Mougères	1 116 773	1 330 102	+ 19,10%	3 644	7 200 7 200 maxi
	Pompage des Candinières	283 505	421 328	+ 48,61%	1 154	1 943 4 344 maxi
	Pompage de Peillou	308 097	294 217	- 4,51%	806	1 440 1 200 maxi
2 inclus	Volume prélevé pour les besoins des usines (m3)	(0)	(7 782)			
	Volume prélevé global m3	5 891 980	6 349 009	7,76%		
1 - 2	Volume produit introduit dans les réseaux m3	5 891 980	6 341 227	7,62%		

Depuis l'année 2012, RUAS intègre les besoins des usines dans les volumes prélevés dans chaque ressource. En 2018, RUAS n'a pas noté de besoin d'usines spécifique, comme en 2017 et 2016.

En revanche, en 2019, RUAS a noté un besoin usine de 7 782 m³ et indique qu'il correspond au volume utilisé lors des purges du pompage du Peillou après ou pendant les épisodes pluvieux.

L'évolution 2018 – 2019 met en évidence :

- > Une augmentation des prélèvements (+7,8%),
- > Cette augmentation est supérieure à celle des abonnés (+3,4 %) et celle de population (+0,9%) ;
- > Des hausses de production importantes sur les captages FONTMAGNE, MOUGERES et CANDINIÈRES
- > De légères baisses de production sur les autres captages.

Les prélèvements sont nettement en deçà des capacités de production et des valeurs d'autorisations de prélèvements.

Ceci est sécurisant pour le Syndicat et lui permettrait de faire face à des problématiques techniques ou de pollution, accidentelle ou non, sur une ressource.

1.6.2. Alimentation secondaire

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues :

	2018	2019	N/N-1
Volumes achetés à d'autres Services d'eau potable	6 575	9 843	+ 49,70%

1.6.3. Production totale mise en distribution

	2018	2019	N/N-1
A - Volume prélevé par les ressources propres du Syndicat m ³	5 891 980	6 349 009	7,76%
B - Besoins des usines m ³	0	7 782	0,00%
1 - Volume produit m³ (A-B)	5 891 980	6 341 227	7,62%
2 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable m³	6 575	9 843	49,70%
Production Totale 1 + 2	5 898 555	6 351 070	
<i>Hausse de la production totale</i>		452 515	7,67%
3 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable m³	334 961	501 348	+ 49,67%
Volume mis en distribution (m³) : 1 + 2 - 3	5 563 594	5 849 722	
<i>Hausse de la mise en distribution</i>		286 128	5,14%

1.7. Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée (traitement de désinfection au chlore gazeux sur les sites de production).

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés, aucun site ne disposant par exemple de station de filtration consommatrice d'eau pour réaliser les contre-lavages périodiques.

1.8. Volumes consommés au cours de l'exercice

	2018	2019	N/N-1
1 - Volume comptabilisé pendant la période de facturation (m ³) - hors vente en gros	4 215 064	4 414 306	4,73%
..... Dont volumes facturés	4 142 303	4 351 061	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégradés	72 761	63 245	
2 - Volume consommateurs sans comptage (m ³)	32 897	53 503	62,64%
3 - Volume de service du réseau (m ³)	35 218	71 551	103,17%
Volume consommé autorisé (m³) : 1 + 2 + 3	4 283 179	4 539 360	5,98%
Nombre de semaines de consommation	51,29	51,57	
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	359	361	
1bis - Volume comptabilisé ramené à 12 mois (365 ou 366 jours) (m ³)	(4 285 511)	(4 463 218)	4,15%
1bis+2+3 : Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	4 353 626	4 588 272	5,39%

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Au sens du décret, le volume comptabilisé est ramené sur 12 mois (365 ou 366 jours). Ceci a un impact sur le volume consommé autorisé.

Le volume consommé autorisé (V6 dans le bilan hydraulique) est la somme :

- du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice - (V7 maintenu à 365 jours dans le bilan hydraulique),
- du volume des consommateurs sans comptage (essais poteaux défense incendie, bornes fontaines, arrosage public sans compteur,...) - (V8 dans le bilan hydraulique).
- et des volumes de service du réseau (purges, vidanges, nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux...) - (V9 dans le bilan hydraulique).

Le Délégué indique que les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectuées conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE.

1.9. Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Le volume vendu, calculé par le Délégué, est égal au volume consommé autorisé (calculé en 1.8), après déduction du volume de service du réseau (V9 dans le bilan hydraulique). Selon la typologie du décret du 2 mai 2007, le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	N/N-1
Calcul du volume vendu	<i>Extrait du RAD 2018</i>	<i>Extrait du RAD 2019</i>	
1 - Rappel du Volume consommé autorisé (m³) :	4 283 179	4 539 360	5,98%
2 - Volume de service du réseau (m ³)	35 218	71 551	103,17%
Volume vendu aux abonnés du Service en m³ (1-2)	4 247 961	4 467 809	5,18%
..... Dont volumes facturés	4 142 303	4 351 061	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégrévés	72 761	63 245	
..... Dont volume consommateurs sans comptage	32 897	53 503	62,64%
Ventilation du Volume vendu selon décret m³ (1 + 2) =	4 582 922	4 969 157	+ 8,43%
1 - Volume vendu aux abonnés du Service m³	4 247 961	4 467 809	5,18%
..... Dont domestiques ou assimilés	4 149 596	4 369 930	5,31%
..... Dont Autres que domestiques	98 365	97 879	-0,49%
2 - Volume vendu à d'autres Services	334 961	501 348	+ 49,67%

L'évolution 2018 – 2019 met en évidence :

- Une augmentation des volumes vendus (+5,2%),
- Cette augmentation est inférieure à celle des prélèvements (+7,8%) mais supérieure à celle du nombre d'abonnés (+3,4 %) et celle des habitants desservis (+0,9%) ;
- Cela suggère une augmentation de la consommation spécifique ainsi qu'une augmentation des pertes.

A noter que dans l'estimation du Délégué :

- > Les dotations gratuites (dégrèvements pour fuites) sont évidemment intégrées dans le volume vendu aux abonnés du service.
En application du décret n° 2012-1078 sur les dégrèvements, les dégrèvements déclarés par RUAS ont été de 63 245 m³ pour l'année 2019 (222 dossiers).
- > Le Fermier intègre également, dans les volumes vendus aux abonnés du Service, les volumes des consommateurs sans comptage : *usagers connus avec autorisation* (V8 dans le bilan hydraulique).

Les consommations annuelles moyennes par abonné ressortent à :

Année	2018	2019	Standard
Consommation spécifique par habitant (l/habitant/jour)*	176	179	200
Consommation spécifique par abonné (m ³ /abonné/an)**	153	152	120

$$* \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2019)}}{\text{Nb d'habitants * Nb de jours entre relèves}} = \frac{(3989568+111257)*1000}{63470 * 361} = 179 \text{ l/hab/jour}$$

$$** \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2019)}}{\text{Nb d'abonnés domestiques}} = \frac{(3989568+111257)}{26958} = 152 \text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

Les consommations spécifiques par habitant et par abonné sont similaires à celles de 2018.

Le tableau ci-après précise les volumes vendus par Commune.

Commune	Volumes vendus au 31/12/2018	Volumes vendus au 31/12/2019	N/N-1
ASSAS	106 012	105 598	-0,4%
BAILLARGUES	438 341	426 552	-2,7%
BEAULIEU	112 979	115 682	2,4%
BOISSERON	98 439	101 147	2,8%
BUZIGNARGUES	21 387	19 319	-9,7%
CAMPAGNE	14 203	16 025	12,8%
CASTELNAU LE LEZ	1 600 249	1 636 307	2,3%
CASTRIES	372 056	384 073	3,2%
CLAPIERS	360 903	386 599	7,1%
FONTANES	23 860	23 327	-2,2%
GALARGUES	37 080	34 104	-8,0%
GARRIGUES	8 954	9 354	4,5%
GUZARGUES	28 230	27 321	-3,2%
MONTAUD	59 890	63 415	5,9%
RESTINCLIERES	101 855	114 939	12,8%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	61 030	69 827	14,4%
SAINT DREZERY	170 179	199 972	17,5%
SAINT GENIES DES MOURGUES	100 613	107 400	6,7%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	22 024	22 187	0,7%
SAINT JEAN DE CORNIES	38 240	36 656	-4,1%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	54 516	58 008	6,4%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	52 897	50 062	-5,4%
SAUSSINES	46 352	48 954	5,6%
TEYRAN	284 775	294 233	3,3%
TOTAL	4 215 064	4 351 061	3,2%

Valeurs légèrement différentes dans le calcul des volumes vendus dans l'exercice : 4 467 809 m³

Cette différence peut s'expliquer par un décalage entre les relevés. Les volumes vendus ne représentent pas exactement la même période dans les cas. La valeur précédente est un volume ramené sur 365 jours, ce qui n'est pas forcément le cas des volumes vendus par commune.

1.10. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le « réseau de desserte » est équivalent au réseau de distribution sans les branchements. Il intègre l'ensemble des canalisations de transfert et de distribution acheminant l'eau depuis les points de traitement jusqu'aux points de raccordements des branchements des abonnés.

Canalisations	2018	2019	N/N-1
Longueur du réseau d'adduction (ml)	111 325	111 280	-0,04%
Longueur du réseau de distribution (ml)	467 806	469 631	+ 0,39%
TOTAL : réseau de desserte (ml)	579 131	580 911	0,31%
Longueur des branchements (ml)	134 280	135 936	+ 1,23%
Linéaire total du réseau du Syndicat (ml)	713 411	716 847	+ 0,48%

1.11. Description générale des ouvrages du Service

L'inventaire au 31 Décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E.
Les biens propres de la Société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de production	Capacité de production (m³/j)	Qualification
Pompage de Bérange	9 600	Bien de retour
Pompage de la Crouzette	15 960	Bien de retour
Pompage de Fontmagne	9 600	Bien de retour
Pompage de Mougères	7 200	Bien de retour
Pompage des Candinières	4 344	Bien de retour
Pompage de Peillou	1 200	Bien de retour
Capacité totale de Production	47 904	

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m³/h)	Qualification
Reprise de Bérange	200	Bien de retour
Reprise de Castries	160	Bien de retour
Reprise du Peillou	65	Bien de retour
Reprise Fontbonne BS vers HS	320	Bien de retour
Reprise La Gardie	320	Bien de retour
Reprise Malrives	510	Bien de retour
Reprise Pierre Plantée	150	Bien de retour
Surpresseur St Hilaire de Beauvoir	12	Bien de retour
Surpresseur Assas	16	Bien de retour
Surpresseur de Saint Génies	15	Bien de retour
Surpresseur Montaud	60	Bien de retour
Surpresseur Planchenault	16	Bien de retour
surpresseur St Jean de Cornies	67	Bien de retour
Capacité totale	1 911	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)	Qualification
Assas - Le Raoulet	1300	Bien de retour
Bâche Bérange	120	Bien de retour
Baillargues	2000	Bien de retour
Beaulieu	150	Bien de retour
Boisseron (Planchenault)	600	Bien de retour
Buzignargues	500	Bien de retour
Campagne	150	Bien de retour
Castelnau-Le-Lez - Le Caylus	1500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 1	4000	Bien de retour
Castelnau Le Lez 2	2500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 3	600	Bien de retour
Castries 1	1000	Bien de retour
Castries 2	600	Bien de retour
Clapiers (sur tour)	200	Bien de retour
Calpiers La ZAC	1000	Bien de retour
Clapiers Las Courejas	1300	Bien de retour
Fontanès Quintillargues	500	Bien de retour
Fontbonne Bas Service	800	Bien de retour
Fontbonne Haut Service	2500	Bien de retour
Galargues	250	Bien de retour
Garrigues	150	Bien de retour
Guzargues	500	Bien de retour
Malrives	1750	Bien de retour
Montaud - Monflaur	250	Bien de retour
Pierre Plantée	3000	Bien de retour
Restinclières	150	Bien de retour
St Bauzille de Montmel	580	Bien de retour
St Drézéry Le Miradou	250	Bien de retour
St Génières des Mourgues 1	1000	Bien de retour
St Génières des Mourgues 2	250	Bien de retour
st Hilaire de Beauvoir	150	Bien de retour
St Jean de Cornies	150	Bien de retour
Teyran Plan Redon	2300	Bien de retour
Teyran village	200	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs	32 250	

Canalisations		Qualification
Longueur de canalisations d'adduction (ml)	111 280	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	469 631	Bien de retour

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	22 656	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	135 936	Bien de retour

Equipements de réseau		Qualification
Nombre total d'équipements	5 428	Bien de retour
dont poteaux incendie	1 134	Bien de retour
dont bornes monétiques*	4	Bien de retour
dont vannes de sectionnement	3 471	Bien de retour
dont vidanges	266	Bien de retour
dont ventouses	654	Bien de retour
dont réducteurs de pression	16	Bien de retour

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs	27 454	Bien de reprise partielle

1.12. Remarques du Fermier sur les installations du Syndicat

Aucune proposition d'amélioration dans le RAD.

1.13. Faits marquants de l'exercice 2019

- a) Hausse du nombre d'abonnés (+3,4%),
- b) Hausse de l'ensemble des volumes pompés, produits (+7,6%) et distribués (+5,3%),
- c) Hausse du rendement du réseau (+0,6 %) soit un passage de 79,5 à 80,1% (cf.§ 4.3.1),
- d) Points positifs :
 - a. Volumes de vente d'eau en gros en augmentation, près de 500 000 m³ vendus à la Communauté du Grand Pic Saint-Loup et à Montpellier Méditerranée Métropole,
 - b. Conformité microbiologique : objectif de performance (100%) atteint (cf.§ 4.1.2),
 - c. Conformité physico-chimique : objectif de performance (97,1%) atteint (cf.§ 4.1.2),
- e) Points négatifs :
 - a. 1 261 450 m³ de pertes (cf.§ 4.3.1),
 - b. 5 112 interventions Clientèle.

1.14. Recommandations et travaux souhaités par le Délégué

- > En matière de choix d'équipements performants sur les réseaux et les usines,
- > En matière de choix d'équipements fiables et adaptés pour le parc compteurs.

Aucune liste de renouvellements n'est fournie dans le RAD.

1.15. Travaux concessifs

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37) pour un montant d'investissement de **1 933 019 €**. Cette opération est terminée : l'ensemble des 24 communes sont opérationnelles en télé-relève au 31 décembre 2017.

A noter que le poids de l'amortissement (source CARE) des travaux concessifs est de 194 229 € en 2019 (191 358 € en 2018).

1.16. Autres travaux neufs réalisés par le Fermier

- > Néant

1.17. Travaux neufs réalisés par le Syndicat

- > **Castelnau-le-Lez – La Gardie** : réfection totale de l'étanchéité extérieur du réservoir de 4 000 m³.
- > **Castries – Réservoir du Haut Service** : mise en place d'une protection anti-volatile au 1er étage sur les 11 arches + sécurisation de la porte d'entrée niveau bas
- > **Réservoirs de Baillargues, Teyran village, Beaulieu et St Geniès des Mourgues** : sécurisation du site avec renforcement de la porte d'accès et mise en place d'une serrure type 3 points
- > **Galargues – Pompage de Fontbonne Mougères** : mise en place d'un inverseur de sources manuel et d'un coffret de branchement rapide pour groupe électrogène sur le site. Cette installation permet le branchement rapide d'un groupe électrogène en cas de coupure électrique.

- 
- > **Arrêt des lignes pilote de type RTC** : mise en place de télésurveillance autonome de type data logger LS42 IP avec antenne externe déportée suite à l'arrêt de la maintenance des lignes RTC de télécommunication intersite sur les sites de Montaud, Castelnau-le-Lez - La Gardie, St Drézéry – Le Miradou, Boisseron – Planchenault, St Hilaire-de-Beauvoir, Garrigues, Buzignargues, Beaulieu, St Geniès-des-Mourgues, Teyran – Village.
 - > **Castries – réseau d'adduction DN250 mm** : renouvellement de 2 426 ml de réseau d'adduction entre la station de reprise de Malrives et le rond-point du lien.
 - > **Boisseron – réseau de distribution** : suppression et déconnexion de l'ancien réseau de distribution du réservoir de Boisseron
 - > **Castries – avenue de la coopérative** : mise en place d'une borne monétique supplémentaire à côté de la médiathèque.

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'Assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part Collectivité (délibération du 3 décembre 2009 pour application au 1^{er} Janvier 2010).

La Collectivité ayant opté pour un mode de gestion en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société RUAS sont fixés par le contrat et indexés à chaque facturation par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sont de 43,00 € - tarif de base.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT) – tarif de base
fermeture d'un branchement	57,00 €
réouverture d'un branchement	57,00 €
construction d'un nouveau branchement	bordereau des prix
modification d'un branchement	bordereau des prix
remplacement d'un compteur	bordereau des prix
frais d'étalonnage d'un compteur sur place	de 95 à 185 €
frais d'étalonnage d'un compteur au banc d'essai	de 165 à 545 €
raccordement d'un nouvel ouvrage	bordereau des prix
contrôle des installations privées	180,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le Service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

Sont obligatoirement assujétiés à la TVA :

- les services délégués
- les services d'eau potable des collectivités de plus de 3000 habitants
- les services précédemment assujétiés à la TVA du fait de l'adhésion à un autre service.

2.2. Prix de Service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- > Une partie fixe ou abonnement
- > Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les tarifs applicables à la mise en place du nouveau contrat de délégation puis modifiés par l'avenant n°1 et l'avenant n°2, les taxes et redevances des Organismes Publics sont les suivants :

	1 ^{er} Janvier 2010 en valeur de base
Part de la Collectivité	
Part fixe	19,1600 € HT/an
Part proportionnelle	0,5057 € HT/m3
Part du délégataire (contrat de base)	
Part fixe (€ HT/an)	26,00 € HT/an
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,3300 € HT/m3
Part du délégataire (avenant n°1)	
Part fixe (€ HT/an)	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,0044 € HT/m3
Part du délégataire (avenant n°2)	
Part fixe (€ HT/an)	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,0098 € HT/m3
Taxes et redevances	
TVA	5,5%
Préservation des ressources en eau	0,1050 € HT/m3
Redevance pollution	voir ci-dessous

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les relevés sont semestriels ou plus (télé relève en service)

2.3. Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les Communes, quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les Communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau, et ne comporte à partir de 2012, qu'une seule catégorie de Collectivité.

Redevance pour pollution domestique (€/m³) au 1^{er} janvier 2019 : 0,2700 €HT/m³

	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,2900 € HT/m ³	0,2700 € HT/m ³

2.4. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,1550 € HT/m ³	0,1500 € HT/m ³

2.5. Factures d'eau semestrielles du Syndicat

Le tableau suivant présente les montants applicables à une facture semestrielle de janvier 2018 à janvier 2020 :

FACTURES	Part du Déléataire		Part Collectivité		Préservation des Ressources	Lutte contre la pollution	Modernisation réseaux
	Partie fixe *	Partie proportionnelle	Partie fixe *	Partie proportionnelle			
Facture juillet 2018 (relevé de mai 2018)	(2S 2018)	(1S 2018)					
(1er semestre)	29,75	0,3812	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
Facture de Novembre 2018 (relevé d'octobre 2018)	(1S 2019)	(2S 2018)					
(2nd semestre)	29,65	0,3938	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
Facture juin 2019 (relevé d'avril 2019)	(2S 2018)	(1S 2018)					
(1er semestre)	30,88	0,3926	19,16	0,5057	0,1050	0,27	0,150
Facture de Novembre 2019 (relevé de novembre 2019)	(1S 2019)	(2S 2018)					
(2nd semestre)	30,30	0,4088	19,16	0,5057	0,1050	0,27	0,150

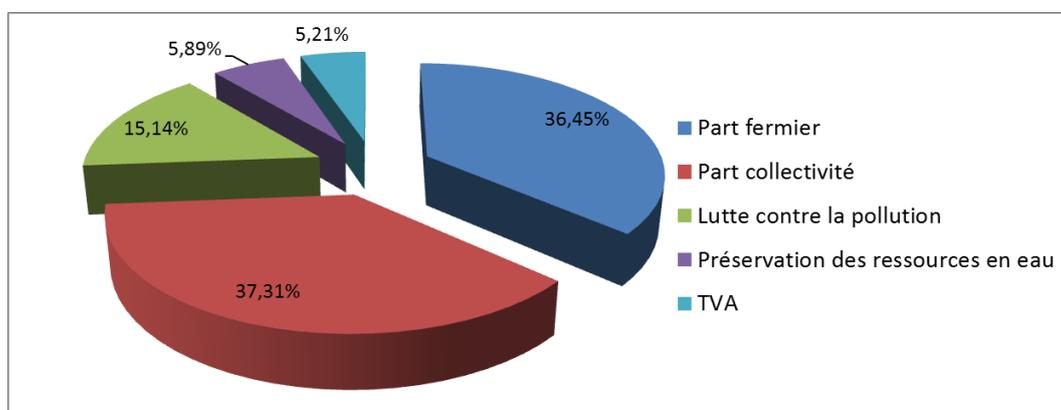
* les montants indiqués correspondent à la part fixe due pour une durée d'abonnement d'un an

Facture-type de juin 2019 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m³) éditée en juin 2019 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 2^{ème} semestre 2019 ; consommation : 1^{er} semestre 2019).

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	15,4407	15,4407	5,50%	0,8492	16,2899
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
Sous-total			25,0207		1,3761	26,3968
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3926	23,556	5,50%	1,2956	24,8516
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
Sous-total			53,8980		2,9644	56,8624
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - A GENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
Sous-total			6,3000		0,3465	6,6465
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - A GENCE DE L'EAU	60	0,2700	16,2000	5,50%	0,8910	17,0910
Sous-total			16,2000		0,8910	17,0910
					Montant hors TVA	101,42 €
					Montant de la TVA	5,58 €
					Total TTC	107,00 €
					soit 1,78 €	€/m³ TTC
					(base de 60 m³/an)	

La répartition des composantes est la suivante :

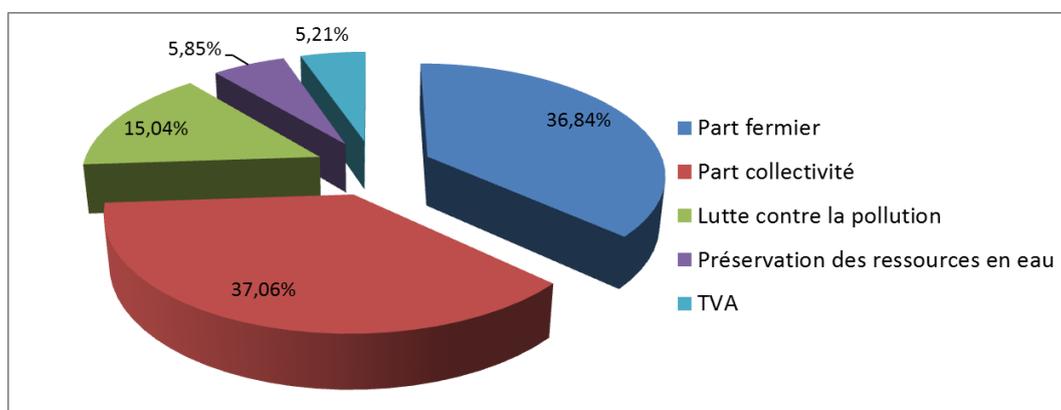


Facture-type de Novembre 2019 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m³) éditée en Novembre 2019 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 1^{er} semestre 2020 ; consommation : 2^{ème} semestre 2019).

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	15,1487	15,1487	5,50%	0,8332	15,9819
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
Sous-total			24,7287		1,3601	26,0888
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,4088	24,528	5,50%	1,3490	25,8770
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
Sous-total			54,8700		3,0179	57,8879
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - A GENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
Sous-total			6,3000		0,3465	6,6465
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - A GENCE DE L'EAU	60	0,2700	16,2000	5,50%	0,8910	17,0910
Sous-total			16,2000		0,8910	17,0910
					Montant hors TVA	102,10 €
					Montant de la TVA	5,62 €
					Total TTC	107,71 €
					soit 1,80 €	€/m³ TTC
					(base de 60 m³/an)	

La répartition des composantes est la suivante :



2.6. Evolution du tarif de l'eau potable

Les éléments explicatifs de l'évolution des prix sont les suivants :

➤ **Pour la part Délégitaire :**

Indexation annuelle du tarif du Fermier par application d'un coefficient défini au contrat et application de la nouvelle tarification liée à la mise en place du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2010.

Contrat	26,00 €/an + 0,3300 €/m ³
Avenant n°1	0,0044 €/m ³
Avenant n°2	0,0098 €/m ³
Valeur au :	1 ^{er} septembre 2009
Formule de révision	$K_N = 0,15 + 0,28 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,10 \frac{EMT(A)}{EMT(A)_0} + 0,28 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,19 \frac{TP10a}{TP10a_0}$
Coefficient de révision applicable à la facture du 1 ^{er} semestre 2019	$K_n = 1,140518$
Coefficient de révision applicable à la facture du 2 ^{ème} semestre 2019	$K_n = 1,187748$

➤ **Pour la part Collectivité :** pas de modifications :

- ✗ Partie fixe établie par délibération du 24 Novembre 2003 et non revalorisée par la suite : 19,16 €/an,
- ✗ Partie proportionnelle : 0,4581 €/m³ au 1er janvier 2004, augmentée de 2% par an, soit 0,5057 €/m³ au 1er Janvier 2009.
- ✗ Par décision du Comité syndical, le montant de la partie proportionnelle reste inchangé depuis 2009.

➤ **Taxes et redevances :**

- ✗ augmentation du montant de la redevance prélèvement : de 0,10 €/m³ à 0.1050 €/m³ depuis 2014,
- ✗ augmentation de la redevance Pollution à 0,29 €/m³ en 2016, puis diminution à 0,27€/m³ en 2019.

2.7. Factures d'eau type au sens du décret

Au sens du décret, le rapport doit présenter une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (2019) et au 1er janvier de l'année suivante, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120 m³/an).

2.7.1. Facture type sur la base des tarifs au 1er janvier 2019

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	29,6500	29,65	5,50%	1,6308	31,2808
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
Sous-total			48,81		2,6846	51,4946
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3926	47,112	5,50%	2,5912	49,7032
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
Sous-total			107,7960		5,9288	113,7248
Préservations des ressources en eau						
PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
Sous-total			12,6000		0,6930	13,2930
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2700	32,4000	5,50%	1,7820	34,1820
Sous-total			32,4000		1,7820	34,1820
					Montant hors TVA	201,61 €
					Montant de la TVA	11,09 €
					Total TTC	212,69 €
					soit	1,77 € /m3 TTC
					(base de 120 m3/an)	

2.7.1. Facture type sur la base des tarifs au 1er janvier 2020

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	30,2974	30,2974	5,50%	1,6664	31,9638
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
Sous-total			49,4574		2,7202	52,1776
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,4088	49,056	5,50%	2,6981	51,7541
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
Sous-total			109,7400		6,0357	115,7757
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
Sous-total			12,6000		0,6930	13,2930
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2700	32,4000	5,50%	1,7820	34,1820
Sous-total			32,4000		1,7820	34,1820
					Montant hors TVA	204,20 €
					Montant de la TVA	11,23 €
					Total TTC	215,43 €
					soit 1,80 €	€/m3 TTC
					(base de 120 m3/an)	

2.8. Recettes

2.8.1. Recettes du Délégué

Référence	2018	2019	%
Produits d'exploitation:			
Total 1	2 568 781,00 €	2 663 792,00 €	3,70%
Produits exclusifs:			
Total 2	613 581,00 €	588 734,00 €	-4,05%
Produits Financiers			
Total 3	- €	- €	
Produits accessoires	323 540,00 €	528 114,00 €	
Total 4	323 540,00 €	528 114,00 €	63,23%
TOTAL 1+2+3+4	3 505 902,00 €	3 780 640,00 €	7,84%

Les recettes globales du Délégué sont en hausse par rapport à 2018 de +7,84 %.

2.8.2. Recettes du Syndicat

Année	2018	2019
1 - Recettes surtaxe syndicale Source : Comptes administratifs.	2 648 759,22 €	2 545 229,08 €
Autres recettes :		
2- Recettes liées aux travaux	607 167,33 €	590 384,67 €
3 - Autres recettes (locations immeubles, redevance prélèvement, produits divers et	507 578,25 €	618 302,50 €
	dont recettes réelles 261632,77 €	dont recettes réelles 371 298,62 €
TOTAL des RECETTES (hors excédents antérieurs) : 1+2 +3	3 763 504,80 €	3 753 916,25 €

NB : par souci d'homogénéité avec les RPQS précédents, la ligne « autres recettes » fait état de l'ensemble des recettes, y compris les amortissements de subvention.

Les recettes réelles sont précisées distinctement, pour information.

Pour mémoire, les conséquences des dispositions induites par l'avenant n°2, lequel a introduit une indemnisation du Délégué par la Collectivité des surcoûts de recouvrement des factures d'eau liés à la mise en application des dispositions législatives « Brottes » et « Warsmann », sont intégrées dans le tableau précédent.

2.8.3. Recettes de Tiers

Source : Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE)

	2018 Source CARE	2019 Source CARE
Redevance prélèvement	504 699 €	523 096 €
Redevance pollution	1 273 384 €	1 116 289 €
TOTAL	1 778 083 €	1 639 385 €

NB : à compter de 2018, la ligne « produits perçus pour tiers » est supprimée.

La redevance de prélèvement ne transite plus par le Syndicat ; le Délégué verse directement cette redevance à l'Agence de l'Eau.

3. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

3.1. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Seuls les Services de distribution sont concernés.

63 470 habitants en 2019

3.2. Prix TTC du Service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Prix TTC du service de l'eau au 1^{er} Janvier 2019 :

1,77 €/m³ sur la base d'une consommation standard de 120 m³/an.

3.3. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le Service (D151.0)

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le Fermier pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel :

1 jour

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

La liste des indicateurs de performance est présentée dans le décret et l'arrêté du 2 Mai 2007. En concordance avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable, les indicateurs de performances seront présentés suivant les trois axes d'examen classiquement retenus pour l'évaluation de l'inscription d'un Service dans cette démarche :

- > La qualité du Service à l'utilisateur
- > La gestion financière et patrimoniale
- > Les performances environnementales

Nota : L'indice P103-2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est devenu P103-2b à partir de l'exercice 2013 en application des articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Seront également présentés :

- > Les autres indicateurs au sens du décret.
- > Les autres indicateurs contractuels

4.1. La qualité du Service à l'utilisateur

4.1.1. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier et mail principalement) relatives au service de l'eau :

- > non-respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement lié au règlement de service
- > à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \%$$

	2018	2019
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,65 u / 1 000 abonnés	0,52 u / 1 000 abonnés
Nombre de réclamations écrites reçues par le Fermier	17	14
Nombre de réclamations écrites reçues par le Syndicat	0	0
Nombre d'abonnés (clients)	26 075	26 971

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

0,5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1,5 u/ 1 000 abonnés.

Objectif de performance non atteint, quoiqu'une progression est notée, sans toutefois dépasser le seuil d'inacceptabilité

4.1.2. Taux de conformités sur les eaux distribuées - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les données relatives à la qualité publique de l'eau distribuée définies par l'article D. 1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Parallèlement, l'Exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

Le suivi analytique annuel en 2019 est très important, en relation avec la taille de la Collectivité :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le Fermier	Total	Rappel 2018
Microbiologie	1 015	597	1612	1 621
Physico-chimie	7 247	596	7843	8 039
		TOTAL	9 455	9 660

4.1.2.1. Résultats d'analyse à la ressource

Il s'agit des résultats d'analyses obtenus sur les ressources en eau.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	18	18	42	42
Physico-chimique	1 660	1 660	17	17

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

4.1.2.2. Résultats d'analyse de l'eau produite et distribuée

Sont distingués les paramètres soumis à Limite de Qualité et ceux soumis à Références de Qualité.

X Conformités des paramètres analytiques :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	334	334	284	284
Physico-chimique	2 918	2916 (- 2)	26	26
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	663	663	271	271
Physico-chimique	1 666	1573 (-93)	579	559 (-20)
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	1 041			

Globalement, la qualité de l'eau est **très satisfaisante**.

L'ensemble des paramètres microbiologiques ont été conformes. En revanche, pour les paramètres physico-chimiques 2 dépassements en limites de qualité et plusieurs dépassements en références de qualité ont été observés :

X Conformité des prélèvements

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		TOTAL	
	Nb PLV total	Nb PLV Conformés	Nb PLV total	Nb PLV Conformés	Nb PLV total	Nb PLV Conformés
Microbiologie	167	167	142	142	309	309
<i>Taux de conformité</i>	100,0%		100,0%		100,0%	
Physico-chimie	69	67	26	26	95	93
<i>Taux de conformité</i>	97,1%		100,0%		97,9%	

Le taux de conformité s'apprécie par rapport au nombre de prélèvements et non par rapport au nombre de paramètres déclassants.

X Détails des non-conformités

Par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégué	Contrôle sanitaire	Délégué	
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0,109	1	0	17	0	0,1 µg/l
Nickel	0	26	1	0	15	0	20 µg/l

Par rapport aux références de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Déléataire	Contrôle sanitaire	Déléataire	
Conductivité à 20°C	516	1 113	29	0	174	0	1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	576	1 242	34	0	167	0	1100 µS/cm
Equ.Calco	1	4	1	0	17	0	2 Qualitatif
Température	8	29,9	25	13	174	141	25°C
Turbidité	0	0,75	3	7	23	26	0,5 NFU
Turbidité	0	3,6	1	0	144	116	2 NFU

X Evolution du taux de conformité :

L'évolution du taux de conformité ces dernières années est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques										
Taux de conformité microbiologique	100,00%	99,35%	100,00%	99,39%	99,40%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	144	154	160	162	165	159	171	166	173	167
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	144	155	160	163	166	159	171	166	173	167
Paramètres physico-chimiques										
Taux de conformité physico-chimique	96,92%	95,45%	97,33%	93,33%	90,28%	92,41%	98,82%	96,50%	100,00%	97,10%
Nombre de prélèvements conformes	63	63	73	84	65	73	84	82	71	67
Nombre de prélèvements non conformes	2	3	2	6	7	6	1	3	0	2
Nombre total de prélèvements	65	66	75	90	72	79	85	85	71	69

Pour l'indicateur de performance relatif à la **microbiologie**, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 100% => **Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 96%. => **Sans objet**

Pour l'indicateur de performance relatif à la **physico-chimie**, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 96% => **Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 94%. => **Sans objet**

X Composition de l'eau du robinet

Paramètres	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur Seuil
Calcium	95,4	183,6	46	mg/l	/
Chlorures	10,4	75	46	mg/l	250
Fluorures	0	200	17	µg/l	1500
Magnésium	1,9	14,5	46	mg/l	/
Nitrates	3,5	19,3	46	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,23	17	µg/l	0,5
Potassium	0	5,6	17	mg/l	/
Sodium	5,5	44,4	17	mg/l	200
Sulfates	14,4	97	46	mg/l	250
TH	24,63	51,78	46	°F	/

X Synthèse :

- 1) Globalement, la qualité de l'eau est **conforme aux objectifs** recherchés sur le plan physico-chimique.
- 2) **Limites de qualité :** Les 2 dépassements constatés concernent :
 - a. l'atrazine déséthyl déisopropyl, pour lequel le Délégué indique « problématique connue sur la ressource. APS en cours de rédaction. »
 - b. le nickel, pour lequel le Délégué indique : « Contre-analyse conforme au compteur mais traces de nickel au robinet de l'utilisateur. Un courrier a été transmis à l'ARS 34 en nov. 2019. »
- 3) **Références de qualité :** Les 93 dépassements constatés concernent :
 - a. Conductivité à 20°C = 29
 - b. Conductivité à 25°C = 34
 - c. Equilibre calcocarbonique = 1
 - d. Température = 25
 - e. Turbidité = 4

Globalement la qualité de l'eau est très satisfaisante.
Les seuils d'inacceptabilité n'ont pas été atteints en 2019.

Seulement 2 dépassements ont été constatés par l'ARS par rapport **aux limites de qualité**, dont l'un d'entre eux a fait l'objet d'une contre analyse conforme.

Les dépassements par rapport **aux références de qualité** ne font pas l'objet de contre-analyses.

4.1.3. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non - programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \text{‰}$$

	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,15	0,89
Nombre d'interruptions de service	30	24
Nombre d'abonnés (clients)	26 075	26 971

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 10 u/ 1 000 abonnés.

Objectif atteint

4.1.4. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf). Le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = \text{_____}\%$$

	2018	2019
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%
Nombre total de branchements ouverts	2 828	3 000
Nombre total de branchements ouverts dans le délai	2 828	3 000

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 95 %.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 90 %.

Objectif atteint

4.2. La gestion financière et patrimoniale

4.2.1. Taux moyen de renouvellement (P107.2)

4.2.1.1. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3,362/ 438,047=	2,230/ 462,059=	3,905/ 464,614=	2,138 / 446,090=	2,634/ 449,214=	2,612/ 457,293	2,649/ 460,727	1,325/ 464,895	1,750/ 467,806	4,953/ 469,631
0,77%	0,48%	0,84%	0,48%	0,59%	0,57%	0,57%	0,29%	0,29%	1,05%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5x \text{ linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,57 \%$$

Ce taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de **0,57%** est faible.

Sur la base d'une durée de vie des canalisations de 50 ans, le taux de renouvellement théorique est de 2%.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance, le renouvellement des réseaux étant du ressort de la Collectivité (sauf 18 ml par opération, considérés comme travaux d'entretien).

4.2.1.2. Renouvellement pris en charge par le Fermier

Pour mémoire, les dispositions relatives aux charges liées au renouvellement ont été modifiées suite à l'avenant n°2.

Les rubriques « garantie pour continuité du service » et « programme contractuel » ont été supprimées. Toutes les dispositions du contrat relatives aux engagements en application du programme de travaux de renouvellement ont été supprimées.

Les nouvelles modalités d'exécutions des travaux de renouvellement sont les suivantes : le Délégataire réalise les travaux de renouvellement dans la limite du fonds de travaux abondé annuellement du montant d'une dotation de 380 037 € H.T./an en valeur de base du contrat et actualisée selon le Kn définit dans le contrat et imputé au débit du compte de renouvellement.

Chaque année, dans le cadre de son compte-rendu annuel, le Délégataire doit rendre compte dans le détail des opérations de renouvellement réalisées au titre de l'exercice concerné. En fin de contrat, le solde positif est reversé à la collectivité ; en cas de solde négatif, il reste à la charge du délégataire.

Pour l'année 2019, le tableau présentant le solde du fonds de renouvellement s'établit comme suit :

AU CREDIT	
* solde au 31/12/2018	-200 508,22 €
* actualisation solde	723,83 €
* dotation de l'exercice 2019	433 439,04 €
AU DEBIT	
- Branchements	199 197,03 €
- Compteurs	86 036,05 €
- Equipements	81 348,58 €
* dépense de l'exercice 2019	366 581,66 €
SOLDE A FIN 2019	-132 927,00 €

NB : la vérification des données du tableau précédent a été réalisée ; elle s'établit ainsi :

- Solde à fin 2018 : - 200 508,22 €
- Actualisation solde : + 723,83 €
- Crédit au titre de l'année objet du RPQS : $380\,037 * 1,140518 = + 433\,439,04$ €
- Débit au titre de l'année objet du RPQS : - 366 581,66 €
- Solde : - 200 508,22 € + 723,83 € + 433 439,04 € - 366 581,66 € = **-132 927,00 €**

Le bilan du renouvellement mis à la charge du délégataire présente à fin 2019 un solde négatif de 132 927,00 €.

Les travaux de renouvellement recensés dans le rapport annuel du Fermier concernent :

➤ Installations

St Geniès des Mourgues – Pompage du Bérange	Renouvellement de la pompe d'exhaure n°1 Renouvellement des 2 clapets de refoulement des pompes de reprise Renouvellement du dispositif anti-bélier
St Geniès des Mourgues – Station de reprise « La Pierre Plantée »	Renouvellement de l'ensemble de l'hydraulique des pompes de reprise, vannes de sectionnement et dispositif anti-bélier
Castries – Pompage de Candinières	Renouvellement du câble d'alimentation de la pompe d'exhaure n°1
Castries – Réservoir du Bas Service	Renouvellement pompe reprise n°2
Galargues – Pompage Fontbonne Mougères	Renouvellement ventouse pompe exhaure n°2 Renouvellement lampes Ultra-Violet et Ballast
Restinclières – Réservoir sur tour	Renouvellement vanne altimétrique remplissage type Hydrostab Renouvellement fenêtre accès toit
Galargues – Réservoir Fontbonne Bas Service	Renouvellement complet de l'hydraulique de la vanne altimétrique de remplissage
Buzignargues – Réservoir «	Renouvellement vanne altimétrique remplissage type

Pioch Prieur »	hydrostab
Sainte Croix de Quintillargues – Vente en Gros CCGPSL	Renouvellement des trappes de la chambre de vannes suite à vol
Sainte Croix Quintillargues / Fontanès - Réservoir	Renouvellement des 2 débitmètres de distribution

➤ Accessoires hydrauliques sur les réseaux :

- X 1 vanne,
- X 5 ventouses
- X 47 BAC.

➤ Réseaux, branchements, compteurs

- Branchements en plomb supprimés :

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire, en fonction de la qualité de l'eau, une suppression des branchements en plomb.

Renouvellement des branchements plomb	2018	2019	Evolution
Nombre total de branchements du Service	22 380	22 656	1,2%
dont branchements plomb ou de nature inconnue au 31 Décembre (N-1)	0	0	0,0%
% de branchements plomb restant à supprimer au 1 ^{er} janvier	0,00%	0,00%	0,0%
Branchements plomb supprimés	0	0	0,0%
% de branchements plomb supprimés	0,00%	0,00%	0,0%

L'ensemble des branchements en plomb recensés sur le territoire du SMGC ont été renouvelés à fin 2017.

- Autres branchements hors plomb renouvelés :

En 2019, 147 branchements hors plomb ont été renouvelés en PEHD (PolyEthylène Haute Densité).

Renouvellement des branchements hors plomb	2018	2019	N/N-1
Nombre total de branchements	22 380	22 656	1,2%
Nombre renouvelés	87	147	69,0%
%	0,39%	0,65%	66,9%

Renouvellement des branchements hors plomb											
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Nombre de branchements renouvelés	19 816	20 112	20 356	20 449	20 642	21 052	21 616	22 080	22 380	22 656	
Nombre total de branchements de l'année N	186	204	228	147	220	268	178	154	87	147	
Nombre total de branchements cumulés		390	618	765	985	1 253	1 431	1 585	1 672	1 819	
% de branchements renouvelés	0,94%	1,01%	1,12%	0,72%	1,07%	1,27%	0,82%	0,70%	0,39%	0,65%	0,97%
Bilan											Cumul
Engagement contractuel : 1%	198,2	201,1	203,6	204,5	206,4	210,5	216,2	220,8	223,8	226,6	2112
Solde:	-12,2	2,9	24,4	-57,5	13,6	57,5	-38,2	-66,8	-136,8	-79,6	-292,6

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : **1 %**.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : **0,5 %** sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé :

- en 2019, 147 branchements hors plomb,
- depuis 2010, 2 112 au total, soit un taux moyen sur 10 exercices de 0,97%, proche de l'objectif de performance quoiqu'un peu inférieur.

Objectif moyen atteint

➤ Compteurs des abonnés remplacés

Renouvellement des compteurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de compteurs	21 405	21 548	21 894	22 188	22 694	23 068	23 780	26 076	26 854	27 454	2,2%
Nombre de compteurs remplacés	6 498	7 502	6 788	1 032	210	107	136	229	345	220	-36,2%
Taux de compteurs remplacés en %	30,9	34,8	31,0	4,7	0,9	0,46	0,57	0,88	1,28	0,80	-37,7%
Cumul du renouvellement			20 788	21 820	22 030	22 137	22 273	22 502	22 847	23 067	1,0%

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :
1 400 par an.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1 000 sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé, en 2019, 220 compteurs.

Sur 10 exercices, l'engagement contractuel ressort à 14 000 compteurs renouvelés ; le cumul réel à fin 2019 est de 23 067 compteurs renouvelés.

Objectif très largement dépassé

4.2.2. Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du Service si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le Service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

La durée d'extinction de la dette est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la Collectivité au 31/12/2018 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. Cette dernière étant égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

L'encours de la dette est le montant du capital restant dû au 31 décembre 2018 = **820 379.44 €**

L'épargne brute annuelle est la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation =

(Recettes d'exploitation : 3 506 912.37 € - dépenses d'exploitation : 623 672.73 € = 2 883 239.64 €)

La durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2018 (820 379.44 €)}}{\text{Epargne brute annuelle (2 883 239.64 €)}} = 0,29 \text{ an}$$

ANNEE	2016	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	0,36 an	0,47 an	0,36 an	0,29

4.2.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2b)

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service était calculé, jusqu'en 2012 inclus, sur la base du barème suivant (la valeur de cet indice était comprise entre 0 et 100).

Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 sont d' :

- *Inciter les Collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable,*
- *Engager des actions afin de limiter le taux de pertes à 15% sur les réseaux urbains.*

Les Collectivités, à l'échéance du 31 décembre 2013, doivent :

- *Etablir un descriptif détaillé des réseaux,*
- *Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.*

*L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un **nouveau barème de 0 à 120 points.***

*Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un **total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé.***

Cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Le rapport du Fermier justifie la valeur déclarée de 110 points pour l'année 2019.

CODE		Points possibles	Données VEOLIA
	Partie A : plans des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable et localisant les ouvrages principaux et les dispositifs de mesures	10	10
VP.237	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	Total partie A	15	15
	ACQUIS		
	Partie B : inventaire des réseaux (30 points)		
VP.238 239 240	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
	Total partie B	30	27
	ACQUIS		
	Total parties A + B	45	40 < 42 < 45
	ACQUIS		
	Partie C : autres éléments (75 points)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire des pompes et équipements	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	3
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques des compteurs et carnet métrologique	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions (réparations, purges, renouvellement)	10	10
VP.248	Programme de mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations chiffré et au moins sur 3 ans	10	10
VP.249	Modélisation des réseaux	5	5
	Total partie C	75	68
	TOTAL GENERAL	120	110

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'était engagé sur un objectif de performance :

60 à mi- contrat.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

50.

RUAS précise que l'indice avec l'ancien calcul serait de 80

L'objectif est atteint.

Compte tenu de la nouvelle valeur de l'indice (110 sur 120), le Syndicat dispose du dispositif détaillé exigé par le décret du 27 janvier 2012.

La valeur de l'indice atteint le premier seuil des 40 premiers points du barème : calculé = 42 points.

En conséquence, le Service dispose au 31 décembre 2019 du **descriptif détaillé des réseaux**.

Relativement à l'instruction du MEDDE du 16 juin 2015, le Syndicat dispose avant l'échéance du 31 décembre 2014, un descriptif détaillé des ouvrages : **la Collectivité est donc conforme.**

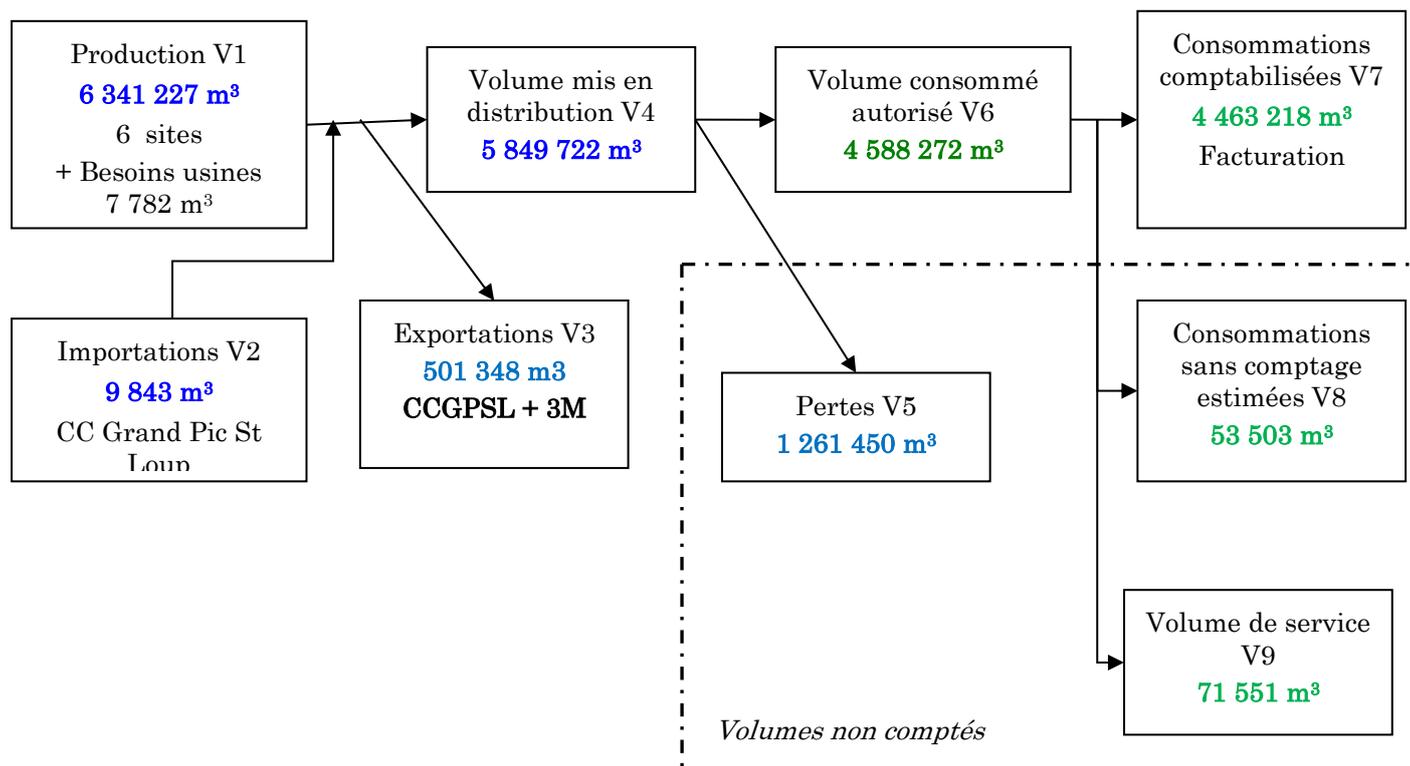
4.3. Les performances environnementales du Service

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

En application de la définition de l'indice de performance P104.3 spécifié dans le décret du 2 Mai 2007, il est précisé que :

- Les volumes produits **V1** sont sur 12 mois (365 ou 366 jours). Ils sont issus des ouvrages de production et introduits dans le réseau de distribution.
- Les volumes **V2** achetés en gros (importés d'un service extérieur) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Les volumes **V3** vendus en gros (exportés) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Le volume **V4** est le volume mis en distribution : **(V1+V2-V3)**
- Les volumes **V6** correspondent au volume consommé autorisé ; il correspond aux:
 - ✗ volumes consommés **V7** issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
 - ✗ Volumes **V8** des consommateurs sans comptage (usagers connus avec autorisation). Ces volumes sont estimés
 - ✗ Les volumes **V9** de service du réseau. Ces volumes sont estimés
 - ✗ **V6 = V7+V8+V9**
- Le volume **V5**, connu par différence, correspond aux pertes

Les volumes pris en compte pour le calcul du rendement du réseau de distribution pondéré sur 365 jours sont donc les suivants :



Nota : Les consommations sans comptage (en particulier l'utilisation des poteaux incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Fermier.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

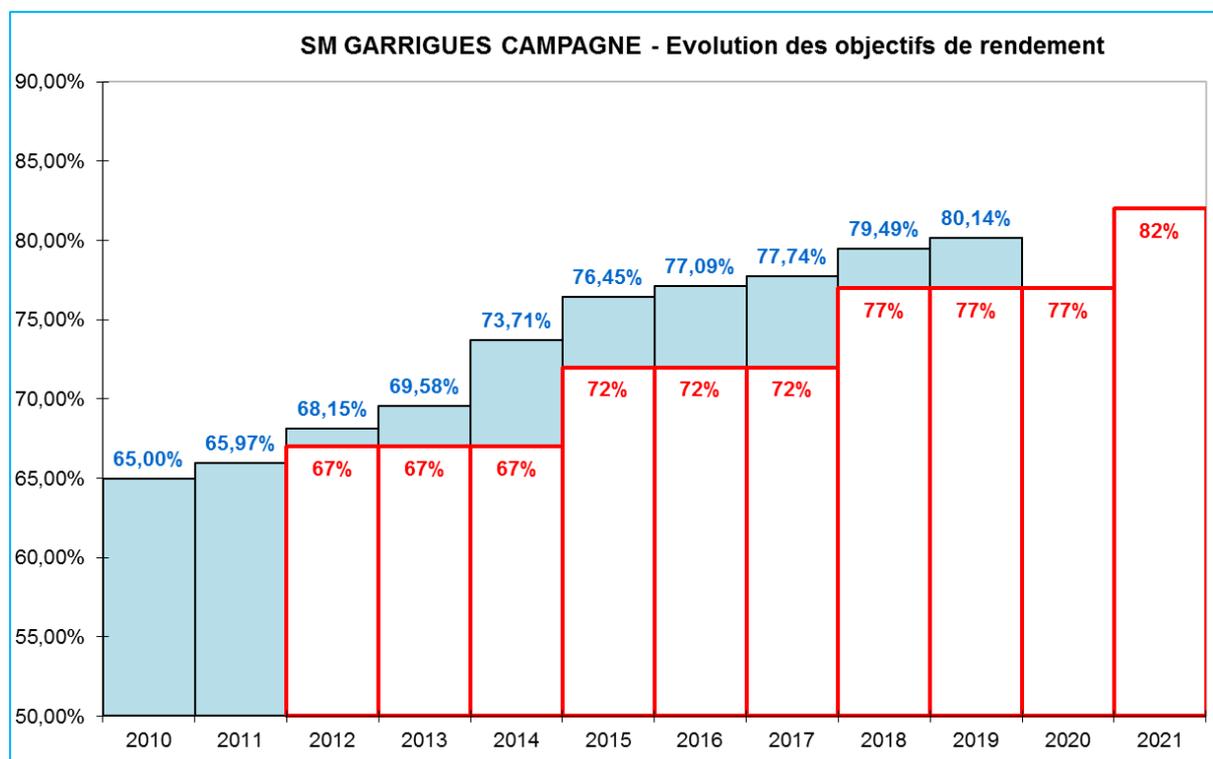
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \text{---}\%$$

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)V6	3 841 976	3 812 746	3 927 537	3 874 460	3 810 705	3 952 487	4 076 698	4 385 326	4 353 626	4 588 272	5,4%
Volume exporté (m³)V3	-	-	-	-	68 963	235 827	238 380	254 665	334 961	501 348	49,7%
Volume produit (m³)V1	5 905 448	5 771 903	5 756 354	5 562 067	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 341 227	7,6%
Volume acheté à d'autres services (m³)V2	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 303	6 575	9 843	49,7%
RENDEMENT = (V6+V3)/(V1+V2)	65,00%	65,97%	68,15%	69,58%	73,71%	76,45%	77,09%	77,74%	79,49%	80,14%	0,8%
Volume mis en distribution (m³)V4	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594	5 849 722	5,1%
Consommation comptabilisée (m³)V7	3 754 512	3 733 465	3 894 268	3 785 574	3 723 883	3 873 365	3 998 195	4 304 133	4 285 511	4 463 218	4,1%
RATIO DE FACTURATION = V7/V4	63,5%	64,6%	67,6%	68,0%	71,7%	73,9%	74,6%	75,3%	77,0%	76,3%	-0,9%

Le rendement du réseau de distribution ainsi calculé est de **80,14%** en 2019. Le rendement a augmenté de 0,8 % par rapport à 2018. Ce résultat est bon et encourageant.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :
72% à partir de l'année 2015.

L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après.



L'amélioration successive du rendement est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Déléguataire (travaux concessifs en particulier). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites.

En complément de la méthode classique d'écoute, 80 capteurs « Zonescan » ont été acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites (avenant n°2). Grâce à la pose de ce dispositif, le Déléguataire est en mesure, en cas de doute, d'identifier et écouter une fuite pendant la nuit. Un technicien dédié à la pose de prélocalisateurs de fuites sur le territoire du Syndicat, est chargé de poser, déposer les 80 capteurs « Zonescan » et d'analyser les informations recueillies.

Ainsi en 2019, il a été constaté et réparé (entre parenthèses : rappels valeurs 2018) :

- > 30 (75) fuites sur branchements
- > 24 (26) fuites sur canalisations
- > 285 (336) sur compteurs
- > 15 (4) sur équipements
- > 354 (441) fuites ont été réparées

En 2019, **421,061 km** de canalisations ont fait l'objet de recherches de fuites (231,720 km en 2018).

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

	2018	2019
Volume mis en distribution (m ³).....V4	5 563 594	5 849 722
Volume consommé comptabilisé (m ³).....V7	4 285 511	4 463 218
Linéaire de réseau (km)	467,806	469,631
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) Ilvnc = (V4-V7)/(365*linéaire de réseau)	7,49	8,09

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,09 m³/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

	2018	2019
Volume mis en distribution (m ³).....V4	5 563 594	5 849 722
Volume consommé autorisé (m ³).....V6	4 353 626	4 588 272
Linéaire de réseau (km)	467,806	469,631
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) Ilp = (V4-V6)/(365*linéaire de réseau)	7,09	7,36

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **7,36 m³/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

4.3.4. Indice linéaire de consommation

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) :

$$\frac{(\text{volume consommé autorisé } 365j + \text{ volume vendu à d'autres services})}{(\text{linéaire de réseau de desserte}/365)} = \text{---} \text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

	2018	2019
Volume consommé autorisé (m ³).....V6	4 353 626	4 588 272
Volume vendus à d'autres services (m ³).....V3	334 961	501 348
Linéaire de réseau (km)	467,806	469,631
Indice linéaire de consommation (m³/km/j) Ilc = (V6+V3)/(365*linéaire de réseau)	27,46	29,69

4.3.5. Performance opérationnelle du réseau de distribution

Année	Rendement (%)	Ilp (m ³ /j/km)	Ilvnc (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2018	79,49%	7,09	7,49	27,46
2019	80,14%	7,36	8,09	29,69

La Loi Grenelle 2 vise un objectif général de rendement de 85%.
La valeur du rendement réel du réseau de distribution du Syndicat de 85% n'est donc pas atteinte.

Il est prévu dans ce cas de calculer une nouvelle valeur théorique de rendement dit « rendement Grenelle » par la formule suivante :

- Rendement « Grenelle » = TF + 1/5 ILC
 - TF = terme fixe = 65% (70% si règle de répartition pour les réseaux)
 - ILC = indice linéaire de consommation
- $$= \frac{\text{Volumes journaliers consommés par les usagers} + \text{Besoins du Service} + \text{Ventes d'eau à d'autres Services}}{\text{Linéaire de réseaux hors branchements en km}}$$
- Rendement « Grenelle » calculé = 65 + (1/5) * 29,69 = **70,94%**

Le rendement réel en 2018 (80,14%) est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle ».

Si le *rendement réel est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle » calculé*, le plan d'actions ne doit pas être établi, sous réserve de la validation par l'Agence de l'Eau.

Le plan d'action inclut un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution. En application, le diagnostic détaillé est mis à jour (indication des secteurs ayant l'objet de recherches de fuites et réparations effectuées).

4.3.6. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (68% en 2018).

Sites de production	DUP	Indice d'avancement	Commentaires
CROUZETTE	oui*	80%	
CANDINIERES	oui	80%	travaux terminés
FONTBONNE MOUGERES	oui	80%	travaux terminés
FONTMAGNE	oui	80%	travaux terminés
BERANGE	oui	80%	travaux terminés
PEILLOU	oui	80%	travaux terminés
Moyenne arithmétique pondérée		68%	

* L'année 2019 a été marquée par l'obtention de la DUP du champ captant de la Crouzette après de très longues années de procédure, ce qui a permis d'augmenter l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource à 80 %.

4.4. Les autres indicateurs au sens du décret

4.4.1. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Est concernée la totalité de la facture y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année N-1 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année N - 1 tel que connu au 31/12/de l'année N}}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N - 1}} \times 100 = \text{---}\%$$

	2018	2019
Montant des impayés au 31/12/N (sur factures N-1) en €	80 697	102 114
Montant facturé N-1 TTC en €	7 978 644	7 655 191
Taux d'impayés	1,01%	1,33%

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de **1,33 %**, ce qui constitue une augmentation significative. Néanmoins, le Délégué ne fournit aucune justification des montants impayés.

A noter une augmentation des moyennes depuis 2016 (0,31 % en 2016 et 0,57 % en 2017).

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 2%.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 4%.

Objectif atteint

4.4.2. Montants des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service. Entrent en ligne de compte :

- > les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- > les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).



Au cours de l'exercice 2019, le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Délégué, le nombre de demandes d'abandons de créances reçues a été de 0 en 2019 (0 en 2018). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 0 € en 2018 (0 € en 2018).

Le montant global des créances abandonnées au titre du contrat est donc de 0 €.

Au cours de l'année 2019, l'indicateur relatif aux abandons de créances et de versements à un fond de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance} + \text{versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = \text{---} \text{ €/m}^3$$

$$P109.0 = \frac{0}{4\,969\,157} = 0 \text{ €/m}^3$$

4.5. Les autres indicateurs contractuels

4.5.1. Recherche préventive de fuites

En 2019, le Fermier déclare 421,061 km de réseau soumis à recherche de fuites.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

4.5.2. Nombre de réparations sur canalisations principales

Cet indicateur n'est pas renseigné dans le rapport technique du Fermier.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

4.5.3. Auto surveillance analytique

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 150 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 100 %.

4.5.4. Engagements envers l'abonné, charte

La Charte « Eau + » regroupe 5 engagements souscrits par VEOLIA. En cas de non-respect, VEOLIA s'engage à verser l'équivalent en € de 10 m³ d'eau.

Aucune indemnisation n'a été accordée en 2019.

4.5.5. Indice de satisfaction de l'abonné

Il s'agit d'une mesure statistique sur l'ensemble de l'Entreprise.

Satisfaction globale : 83% (82 % en 2018).

4.6. Les pénalités

En application du contrat d'affermage, la Collectivité peut infliger des pénalités en cas de manquements à ses obligations :

- > En cas de non-respect des délais fixés dans les demandes de la Collectivité :
 - ✗ Non - production d'attestations d'assurances, mise à jour de l'inventaire
 - ✗ Parc compteurs
 - ✗ Volumes consommés par chaque abonné (à la fin du contrat)
 - ✗ Plans, documents, fichier abonnés (à la fin du contrat)

- > Après une mise en demeure de la Collectivité restée sans effet :
 - ✗ Interruption de la distribution, défaut de potabilité
 - ✗ Pression anormale
 - ✗ Non-respect de l'engagement de rendement pour les dates fixées
 - ✗ En cas de retard dans l'exécution des opérations confiées (branchements, compteurs, travaux concessifs)
 - ✗ En cas d'insuffisance dans la maintenance courante, le nettoyage, l'évacuation des déchets (à la fin du contrat)
 - ✗ En cas de non remise des rapports dans les délais
 - ✗ En cas de remise d'un rapport incomplet
 - ✗ En cas de non remise ou non mise à jour des plans
 - ✗ En cas de non-tenu à jour des journaux d'exploitation
 - ✗ En cas de non-respect des seuils d'inacceptabilité des objectifs de performances
 - ✗ En cas de non-intervention sur une fuite dans le délai de 24 heures après son signalement.

Pour l'exercice 2019, tous les objectifs ont été atteints
excepté pour le taux de réclamation où le seuil d'inacceptabilité n'a toutefois pas été dépassé.

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers

ANNEE	2018	2019
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 181 032.22 €	3 484 566.68
Montant des subventions	21 168.00 €	0 €
Montant de l'affectation du résultat	3 734 330.00 €	4 403 200.00€

5.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 Décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	2018	2019
Encours de la dette au 31 Décembre	1 064 867.13 €	820 379.44 €
Remboursement au cours de l'exercice	287 701.18 €	278 152.16 €
<i>Dont en intérêts</i>	<i>246 900.52 €</i>	<i>244 487.69 €</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>40 800.66 €</i>	<i>33 664.47 €</i>

5.3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

ANNEE	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	1 211 512.11 €	1 290 002.56 €

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Une étude a été réalisée pour la création d'une station de potabilisation des eaux brutes de BRL à St Hilaire de Beauvoir. Le marché de travaux a été lancé et notifié le 9 décembre 2019. La phase de préparation a commencé le 10 février 2020 et la phase de réalisation le 25 mai 2020.

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le tableau ci-après rappelle le programme de travaux 2020 projeté.

PROGRAMME TRAVAUX 2020

Commune	Lieux	Montant travaux HT
Assas	Route de Ste Croix	100 000 euros
Baillargues	Route de Mauguio	52 000 euros
Baillargues	Renfo. Nouvelle alimentation	160 000 euros
Buzignargues	Dévoisement futur Giratoire RD1	155 000 euros
Castelnaud-le-Lez	Interconnexion Régie des Eaux	50 000 euros
Clapiers	Réhabilitation réservoir	70 000 euros
Galargues	Centre Village	312 000 euros
Garrigues	Maillage réseaux	60 000 euros
Saint-Geniès-des-Mourgues	Dévoisement futur giratoire RD 26	240 000 euros
Saussines	Rue Neuve / Ch. Des Grèzes	84 000 euros
Saussines	Route de Beaulieu (Maillage)	51 000 euros
Total travaux:		1 334 000 euros
Maitrise d'œuvre		53 360 euros
Modélisation des feeders	Ensemble du territoire SMGC	29 900 euros
Usines (Véolia)	Amélioration des équipements	60 000 euros
Imprévus	Toutes communes	22 740 euros
TOTAL		1 500 000 euros



6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1. Operations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

En 2019, le SMGC a versé une subvention de 10 000 € à l'association AGIR Délégation de l'Hérault pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages de Sidiki au TOGO.

Depuis 2016, le SMGC participe à l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau par le biais d'une distribution de « chèques eau » aux CCAS des communes qui se chargent de leur distribution aux usagers. Une prévision budgétaire de 15 000€ a été faite en 2019 tous comme en 2020.

Cette expérimentation, autorisée par arrêté interministériel en date du 31 juillet 2015, a été adoptée par délibération du 05 novembre 2015. Seulement 50 structures participent à l'échelon national.

* *
*



7. ANNEXES

7.1. Annexe 1 : Note de l'Agence de l'Eau sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

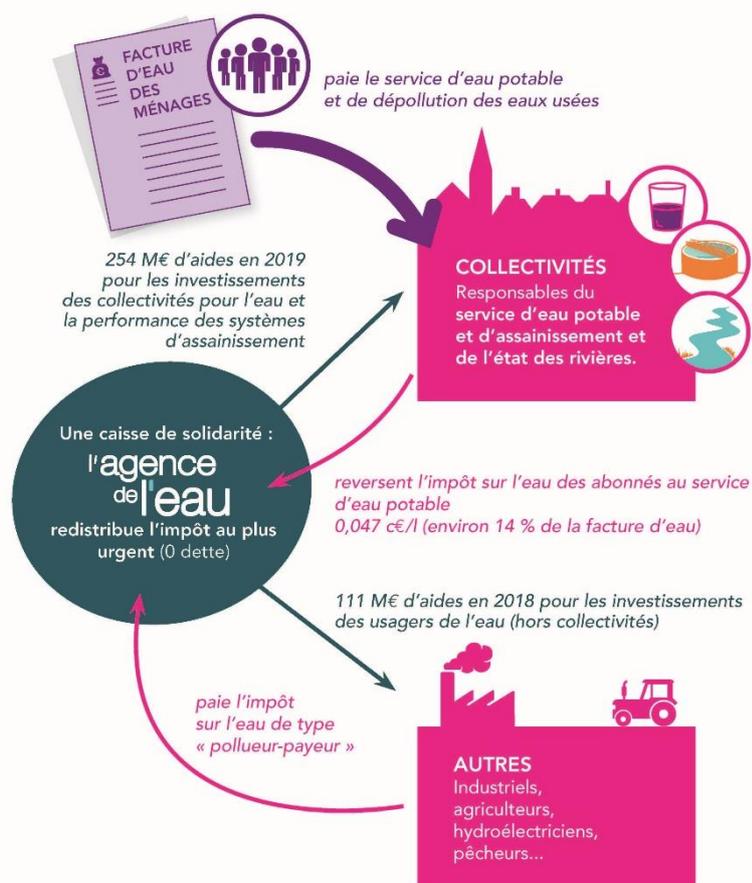
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,76 € TTC/m³** et de **4,10 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet **impôt est réinvesti par l'agence** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

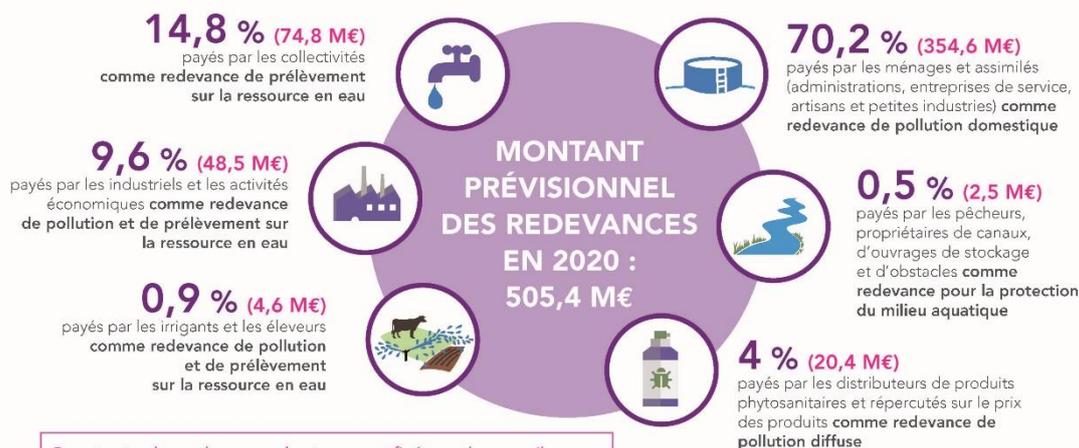
► Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

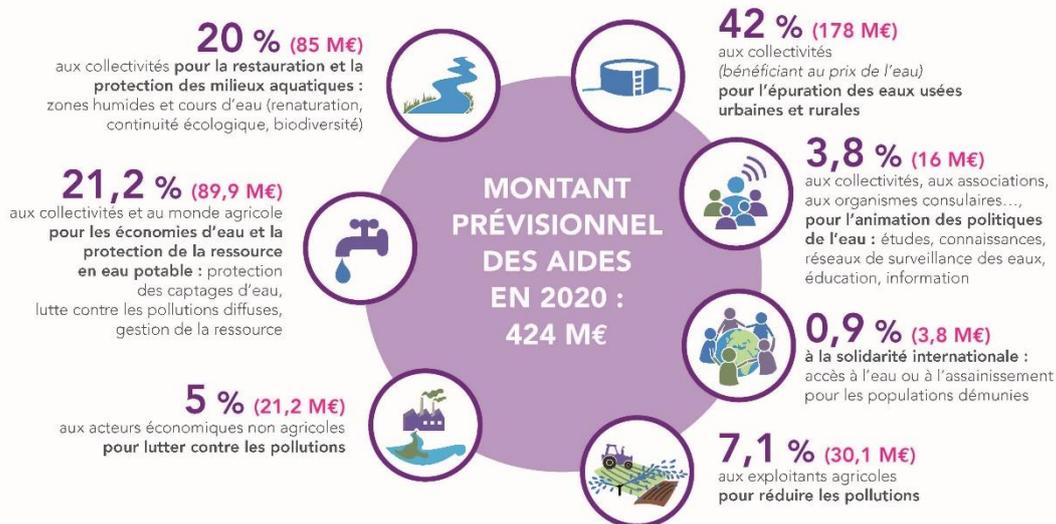
2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

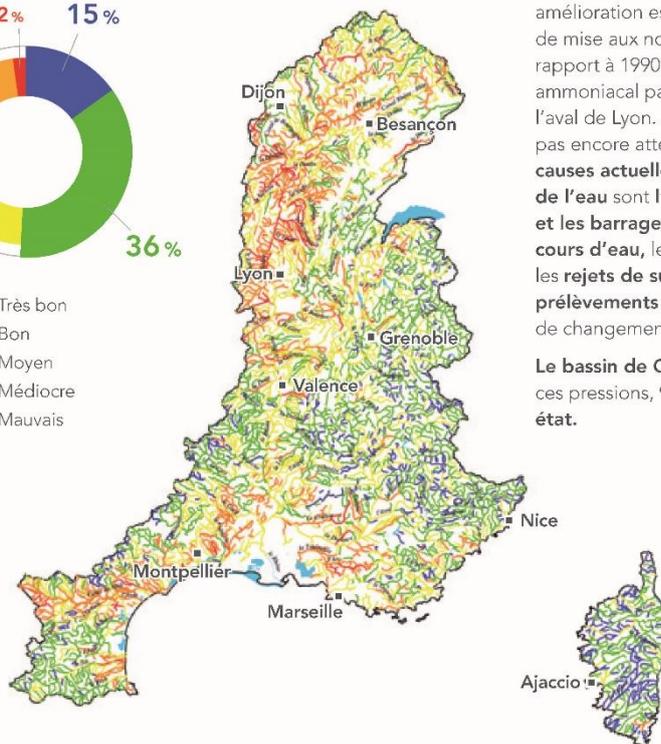
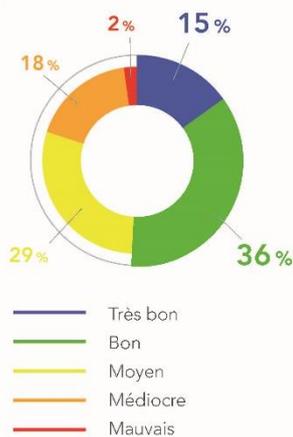


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2019



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS !
L'EAU !**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

...bigbang / 2020



7.2. Annexe 2 : Barèmes de facturation

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUES-CAMPAGNE

711 Abonnement (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC-ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,187748	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,187748	13,000000	15,4407

721 Abonnement part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC-ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	9,580000	9,5800

511 Consommation (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	1,140518	0,344200	0,3926
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,140518	0,344200	0,3926
264 CONV ART 6, ANC-ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC-ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,140518	0,344200	0,3926
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,140518	0,344200	0,3926

521 Consommation part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
-----------	----------------------	------------------	---	--------------	----------

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2^{er} Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019

27/05/2018

026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	0	0,505700	0,5057
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,505700	0,5057

581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050

309 PF Asst avec TVA (ASSAINIS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STÉ CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2^{er} Semestre 2019 / Conso 1^{er} Semestre 2019

27/05/2018

	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000

305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)

Jusqu'au 31/12/2018

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0 0	0,240000	0,2400
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTELNAU LE LEZ	0 0	0,736400	0,7364
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BAILLARGUES	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CLAPIERS	0 0	0,736400	0,7364
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-DREZERY	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BEAULIEU	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	MONTAUD	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTRIES	0 0	0,736400	0,7364
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	RESTINCLIERES	0 0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	ST JEAN DE CORNIES	0 0	0,000000	0,0000

305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)

A compter du 01/01/2019

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	0,344300	0,3443
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BAILLARGUES	0	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CLAPIERS	0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-DREZERY	0	0,344300	0,3443

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2^{er} Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019

27/05/2018

	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0,000000	0,0000

309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)**Jusqu'au 31/12/2018**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /V52 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,090000	1,0900
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BAILLARGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-DREZERY	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	1,090000	1,0900

309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)**A compter du 01/01/2019**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /V52 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,005700	1,0057
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500

	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	BAILLARGUES	0	1,005700	1,0057
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,228400	0,2284
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	1,005700	1,0057
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0	1,005700	1,0057
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,228400	0,2284
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	1,005700	1,0057
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	SAINT-DREZERY	0	1,005700	1,0057
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	1,005700	1,0057

283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)**Jusqu'au 31/12/2018**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,369100	0,3691
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,369100	0,3691
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,369100	0,3691
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)**A compter du 01/01/2019**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,376000	0,3760
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,376000	0,3760
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,376000	0,3760
	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

294 Redevance assainissement (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONSAST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2^{er} Semestre 2019 / Conso 1^{er} Semestre 2019

27/05/2018

800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,00000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000

571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (POLLUTION)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0	0,270000	0,2700
	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND 0 A 6000 M3	0	0,270000	0,2700

111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (MODERNISAT)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAPIERS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTANES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GUZARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAILLARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DREZERY	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARGUES	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE	0	0,000000	0,0000

BAREME DE FACTURATION

27/05/2018

ABO : 2^{er} Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019

	MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINCLIERES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL	0	0,150000	0,1500

501 Frais d'intervention pour impayés (FRAIS)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,187748	57,000000	67,7016

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUES-CAMPAGNE

711 Abonnement (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,165282	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,165282	13,000000	15,1487

721 Abonnement part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	9,580000	9,5800

H 511 Consommation (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	1,187748	0,344200	0,4088
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,187748	0,344200	0,4088
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,187748	0,344200	0,4088
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,187748	0,344200	0,4088

521 Consommation part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
-----------	----------------------	------------------	---	--------------	----------

BAREME DE FACTURATION

ABO : 1^{er} Semestre 2020 / Conso 2nd Semestre 2019

08/06/2020

026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	0	0,505700	0,5057
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,505700	0,5057

581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050

309 PF Asst avec TVA (ASSAINIS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMMHORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000

BAREME DE FACTURATION

ABO : 1^{er} Semestre 2020 / Conso 2nd Semestre 2019

08/06/2020

	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000

305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0 0	0,240000	0,3443
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0 0	0,736400	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0 0	0,736400	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0 0	0,736400	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIERES	0 0	0,240000	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0 0	0,000000	0,0000

309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,005700	1,0057
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	1,005700	1,0057
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500

BAREME DE FACTURATION

ABO : 1^{er} Semestre 2020 / Conso 2nd Semestre 2019

08/06/2020

	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	1,005700	1,0057
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0	1,005700	1,0057
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	1,005700	1,0057
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-DREZERY	0	1,005700	1,0057
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	1,005700	1,0057

283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

294 Redevance assainissement (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000

571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (POLLUTION)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0	0,270000	0,2700

	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND 0 A 6000 M3	0	0,270000	0,2700
111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (MODERNISAT)					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAPIERS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTANES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GUZARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAILLARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DREZERY	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARGUES	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINCLIERES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL	0	0,150000	0,1500
501 Frais d'intervention pour impayés (FRAIS)					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,134646	57,000000	64,6748

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUES-CAMPAGNE**711 Abonnement (EAU)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,214707	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,214707	13,000000	15,7912

721 Abonnement part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	9,580000	9,5800

511 Consommation (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	1,165282	0,344200	0,4011
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,165282	0,344200	0,4011
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,165282	0,344200	0,4011
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,165282	0,344200	0,4011

521 Consommation part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
-----------	----------------------	------------------	---	--------------	----------

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2nd Semestre 2020 / Conso 1^{er} Semestre 2020

08/06/2020

026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	0	0,505700	0,5057
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,505700	0,5057

581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,04200	0,042
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,04200	0,042
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,04200	0,042

309 PF Asst avec TVA (ASSAINIS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2nd Semestre 2020 / Conso 1^{er} Semestre 2020

08/06/2020

	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000

305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)

Jusqu'au 31/12/2019

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0 0	0,192700	0,1927
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTELNAU LE LEZ	0 0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BAILLARGUES	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CLAPIERS	0 0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-DREZERY	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BEAULIEU	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	MONTAUD	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTRIES	0 0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	RESTINCLIERES	0 0	0,192700	0,1927
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0 0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	ST JEAN DE CORNIERS	0 0	0,000000	0,0000

305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)

A compter du 01/01/2020

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	0,190300	0,1903
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,775400	0,7754
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	BAILLARGUES	0	0,190300	0,1903
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	CLAPIERS	0	0,775400	0,7754
	PB CONS AST SS TRANCHE /COM	SAINT-DREZERY	0	0,190300	0,1903

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2nd Semestre 2020 / Conso 1^{er} Semestre 2020

08/06/2020

	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU		0,190300	0,1903
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	0,190300	0,1903
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	0,190300	0,1903
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,775400	0,7754
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	0,190300	0,1903
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000

309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)

Jusqu'au 31/12/2019

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,157300	1,1573
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BAILLARGUES	0	1,157300	1,1573
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	1,157300	1,1573
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0	1,157300	1,1573
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	1,157300	1,1573
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-DREZERY	0	1,157300	1,1573
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	1,157300	1,1573

309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)

A compter du 01/01/2020

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,179700	1,1797
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,228400	0,2636
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500

BAREME DE FACTURATION

ABO : 2nd Semestre 2020 / Conso 1^{er} Semestre 2020

08/06/2020

	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BAILLARGUES	0	1,179700	1,1797
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,228400	0,2636
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	RESTINCLIERES	0	1,179700	1,1797
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	BEAULIEU	0	1,179700	1,1797
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,228400	0,2636
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	0	1,179700	1,1797
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	SAINT-DREZERY	0	1,179700	1,1797
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	MONTAUD	0	1,179700	1,1797

283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)**Jusqu'au 31/12/2019**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,376000	0,3760
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)**A compter du 01/01/2020**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,331000	0,3310
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CLAPIERS	0	0,331000	0,3310
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	CASTRIES	0	0,331000	0,3310
	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

294 Redevance assainissement (ASSAINISS.)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE/COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000

BAREME DE FACTURATION

08/06/2020

ABO : 2nd Semestre 2020 / Conso 1^{er} Semestre 2020

800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000

571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (POLLUTION)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0	0,270000	0,2700
	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND 0 A 6000 M3	0	0,270000	0,2700

111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (MODERNISAT)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAPIERS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRIES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTANES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GUZARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAILLARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DREZERY	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARGUES	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE	0	0,000000	0,0000

BAREME DE FACTURATION	08/06/2020
ABO : 2 nd Semestre 2020 / Conso 1 ^{er} Semestre 2020	

MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD	0	0,150000	0,1500
MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINCLIERES	0	0,150000	0,1500
MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES	0	0,150000	0,1500
MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL	0	0,150000	0,1500



7.3. Annexe 3 : Documents complémentaires et fiches techniques par Commune



NATURE DU SERVICE ASSURÉ :

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :

- Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- Aménagements et exploitation de ses ressources,
- Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ...).

Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (**hors installations de secours contre l'incendie**).

Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIÈRES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINTE BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINTE DRÉZÉRY	13 novembre 1937
CASTELNAU-LE- LEZ	31 décembre 1940	SAINTE GENIÈS DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINTE JEAN DE CORNIES	13 novembre 1937
FONTANÈS	02 juin 1938	SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES	31 mai 1943
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940



SERVICE DÉLÉGUÉ :

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le **01 janvier 1998**.

Après une procédure de mise en œuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU le 01 janvier 2010 pour les 12 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

- Les prestations confiées à la société S.A. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

- La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--



CONSTITUTION ET GESTION DU SERVICE :

La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :

- Crouzette (Commune de Castelnaud Le Lez)
- Bérange (Commune de Saint Geniès Des Mourgues)
- Mougères (commune de Galargues)
- Candinières (Commune de Castries)
- Fontmagne (commune de Castries)
- Peillou (Commune de Saint Hilaire De Beauvoir)
- Et par l'importation d'eau potable du SIAE Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patut (Commune de St Vincent de Barbeyrargues).

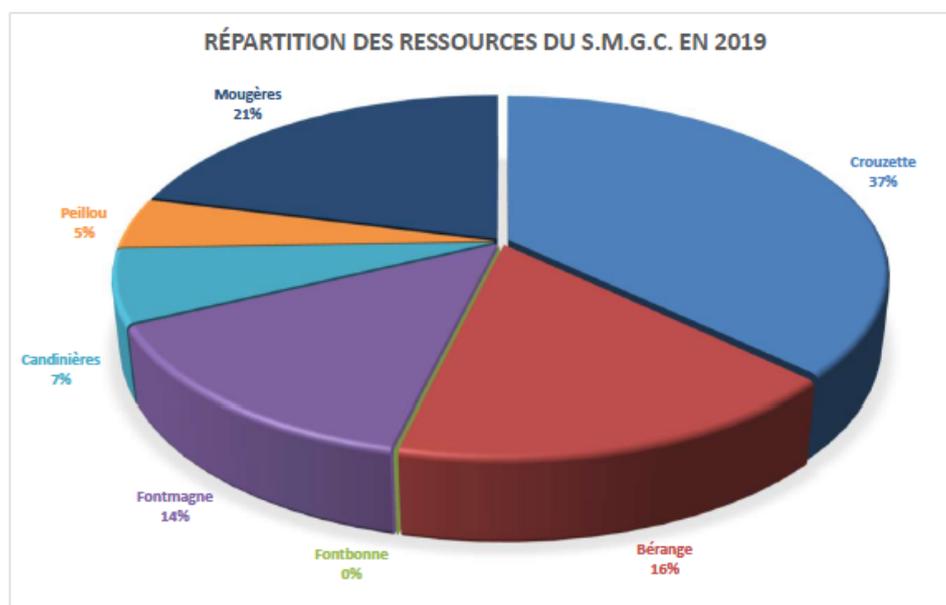
A compter du 01 janvier 2010 et suite à la prise de la compétence eau potable par la **Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup** et la **Métropole de Montpellier**, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNES EN ADHÉSION DIRECTE
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANES	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIERES	S ^T JEAN DE CORNIES	
S ^T DREZERY	S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	
S ^T GENIES DES MOURGUES	S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019.

ORIGINE DE LA RESSOURCE

Captages (m3)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crouzette	2 347 961	2 349 437	2 356 018	2 151 001	2 073 086	2 059 992	2 249 674	2 339 239	2 372 793	2 360 997
Bérange	1 081 384	998 015	1 151 856	870 116	924 642	886 798	913 452	994 334	1 080 615	1 050 215
Fontbonne	886 440	808 830	812 136	682 308	0	0	0	0	0	0
Fontmagne	885 297	888 997	944 414	861 140	857 671	831 698	789 470	844 910	730 197	892 150
Candinières	477 103	504 045	261 573	493 084	318 901	398 515	375 038	425 144	283 505	421 328
Peillou	227 263	222 503	261 124	219 346	120 358	288 641	275 876	269 759	308 097	294 217
Mougères	0	77	0	317 279	963 304	1 006 830	987 077	1 088 814	1 116 773	1 330 102
Total	5 905 448	5 771 904	5 787 121	5 594 274	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 349 009
Achat SIAEP	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 834	6 575	9 843



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2010 À 2019

COMMUNES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ASSAS	597	604	602	611	613	624	627	623	631	636
BAILLARGUES	2 334	2 467	2 479	2 596	2 633	2 658	2 661	2 732	2 772	2 790
BEAULIEU	595	605	617	624	655	716	744	896	911	923
BOISSERON	676	698	719	737	749	725	816	822	839	850
BUZIGNARGUES	115	118	127	130	139	140	159	170	169	173
CAMPAGNE	119	121	128	127	128	129	134	140	140	143
CASTELNAU LE LEZ	5 292	5 380	5 522	5 641	5 749	5 797	5 990	7 217	7 757	8 184
CASTRIES	2 214	2 238	2 253	2 327	2 378	2 412	2 434	2 568	2 622	2 695
CLAPIERS	1 880	1 985	1 999	2 024	2 106	2 109	2 142	2 166	2 157	2 295
FONTANÈS	147	152	152	156	157	158	158	160	162	162
GALARGUES	239	242	248	260	276	303	293	307	310	315
GARRIGUES	70	72	72	73	78	79	87	90	97	103
GUZARGUES	174	174	177	180	181	180	181	183	183	187
MONTAUD	371	374	384	398	404	414	417	431	437	443
RESTINCLIÈRES	603	628	631	647	687	699	714	791	826	878
S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	398	407	413	418	428	447	452	481	505	530
S ^T DRÉZÉRY	835	841	854	870	904	970	996	1 081	1 107	1 162
S ^T GENIÈS DES MOURGUES	776	788	789	803	803	840	857	912	919	926
S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	132	138	144	150	155	169	169	177	181	182
S ^T JEAN DE CORNIES	241	243	246	249	248	278	286	299	307	315
S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	293	294	298	297	299	302	310	317	320	326
S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	219	224	261	295	312	322	333	343	343	353
SAUSSINES	385	391	398	400	406	415	423	423	426	426
TEYRAN	1 738	1 771	1 807	1 852	1 880	1 906	1 922	1 940	1 950	1 971
Total	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968
Évolution en nbre	286	512	365	545	503	424	513	1 964	802	897
Évolution en %	1,41%	2,50%	1,74%	2,56%	2,30%	1,90%	2,25%	8,43%	3,17%	3,44%

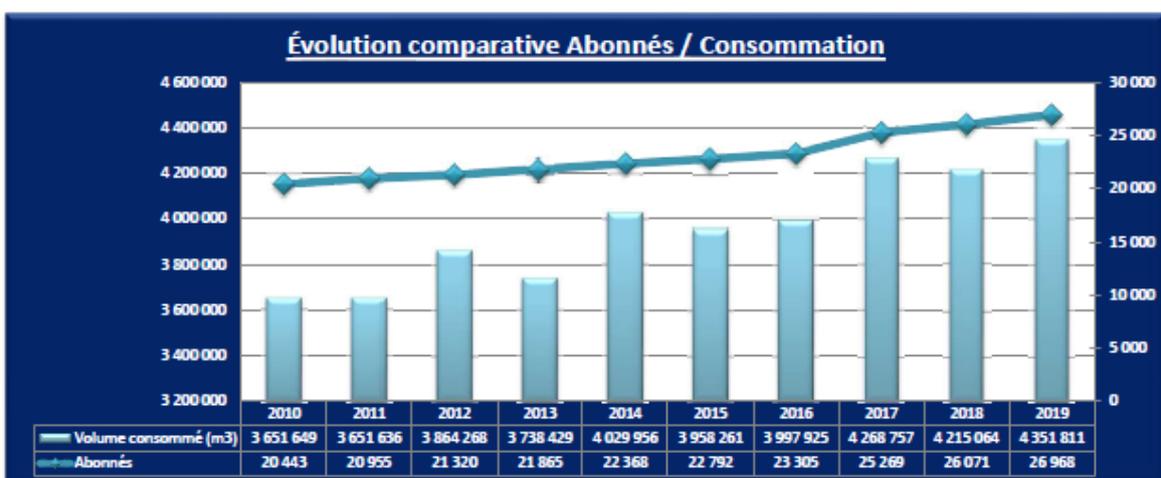
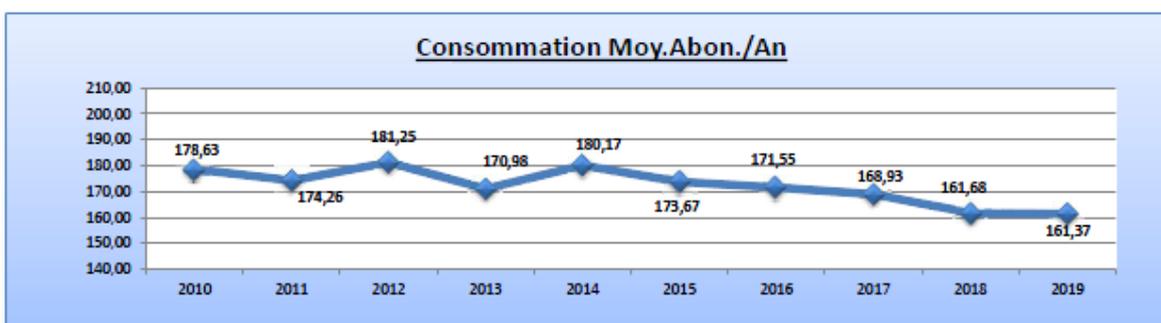
+ 3 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 26 971

CONSOMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2010 À 2019 (EN M³)

COMMUNES	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
ASSAS	111 731	110 981	118 270	111 651	114 302	114 378	112 863	113 444	106 012	105 598
BAILLARGUES	375 376	364 867	371 680	387 111	400 788	409 361	412 130	430 450	438 341	426 552
BEAULIEU	83 133	88 377	95 494	86 694	84 719	86 454	96 237	117 766	112 979	115 682
BOISSERON	94 077	94 073	96 728	92 798	94 703	102 694	102 229	104 001	98 439	101 147
BUZIGNARGUES	15 612	17 321	13 439	17 256	16 482	18 499	19 060	21 326	21 387	19 319
CAMPAGNE	14 648	14 937	16 338	15 331	14 248	13 448	15 266	15 598	14 203	16 025
CASTELNAU LE LEZ	1 237 000	1 249 128	1 362 129	1 315 355	1 463 270	1 430 716	1 445 326	1 571 428	1 600 249	1 636 327
CASTRIES	344 063	352 837	350 110	343 313	388 024	354 630	356 128	386 628	372 056	384 073
CLAPIERS	338 026	341 417	362 922	344 817	376 676	346 054	348 710	365 628	360 903	386 599
FONTANÈS	24 208	25 803	26 624	24 586	25 134	25 213	24 935	26 473	23 860	23 327
GALARGUES	30 410	31 291	31 898	32 062	36 090	32 085	30 589	37 626	37 080	34 104
GARRIGUES	9 616	7 907	8 224	7 808	7 337	7 919	8 616	8 215	8 954	9 354
GUZARGUES	30 997	31 506	31 292	27 479	27 365	28 723	26 987	28 772	28 230	27 321
MONTAUD	56 443	59 887	61 817	58 114	58 952	69 645	63 268	69 603	59 890	63 145
RESTINCLIÈRES	94 986	90 835	105 744	99 702	100 061	101 672	107 449	103 636	101 855	114 939
ST BAUZILLE DE MONTMEL	58 287	58 101	61 267	56 381	58 035	65 255	61 118	70 560	61 030	69 827
ST DRÉZÉRY	147 072	142 115	158 533	148 814	157 214	158 812	160 839	170 733	170 179	199 972
ST GENIÈS DES MOURGUES	87 893	88 490	92 701	94 000	95 681	95 507	103 097	100 002	100 613	107 400
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	20 345	21 400	20 304	20 276	19 075	20 769	20 480	22 349	22 024	22 187
ST JEAN DE CORNIES	40 943	40 442	41 152	36 094	36 322	35 395	37 158	38 217	38 240	36 656
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	57 923	55 373	62 935	54 105	55 192	55 335	56 923	58 332	54 516	58 008
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	36 726	37 365	39 380	39 523	44 924	51 376	50 635	54 062	52 897	50 062
SAUSSINES	43 290	41 905	45 561	42 786	48 347	44 756	49 004	54 105	46 352	49 954
TEYRAN	298 844	285 278	289 726	282 373	307 015	289 565	288 878	299 803	284 775	294 233
TOTAL	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811
Evolution en nbre	-194 217	-13	212 632	-125 839	291 527	-71 695	39 664	270 832	-53 693	136 747
Evolution en %	-5,05%	0,00%	5,82%	-3,26%	7,80%	-1,78%	1,00%	6,77%	-1,26%	3,24%

TOTALITÉ DES COMMUNES DU SYNDICAT

	Volume consommé (m3)	Abonnés	Moy. Abon./An
2010	3 651 649	20 443	178,63
2011	3 651 636	20 955	174,26
2012	3 864 268	21 320	181,25
2013	3 738 429	21 865	170,98
2014	4 029 956	22 368	180,17
2015	3 958 261	22 792	173,67
2016	3 997 925	23 305	171,55
2017	4 268 757	25 269	168,93
2018	4 215 064	26 071	161,68
2019	4 351 811	26 968	161,37



ÉVOLUTION DES ABONNÉS PRODUCTION ET VENTE

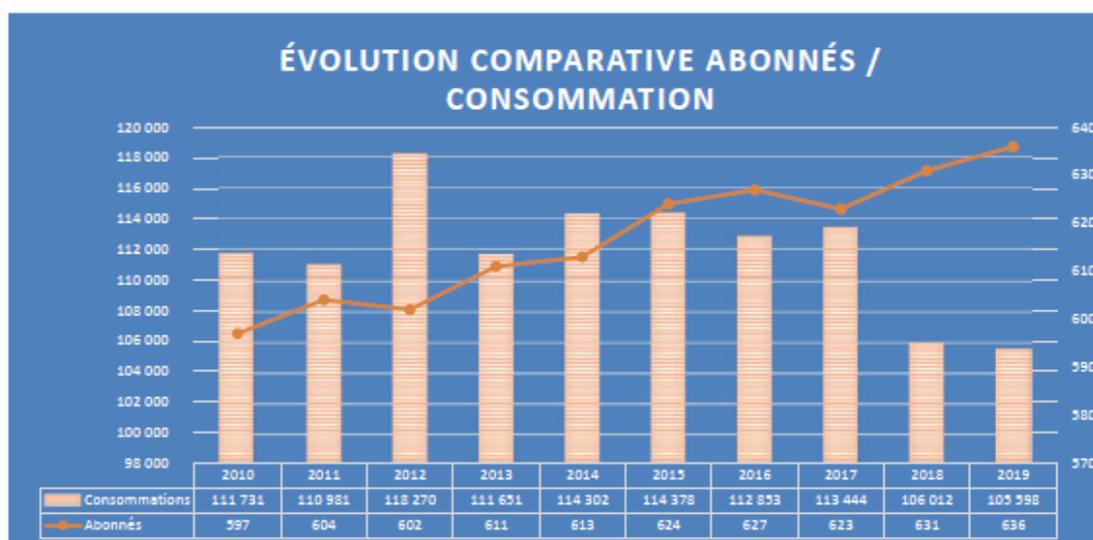
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes mis en distribution (en m³)	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594	5 849 722
Volumes comptabilisés (en m³)	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811
Nombre d'abonnés	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2010 À 2019

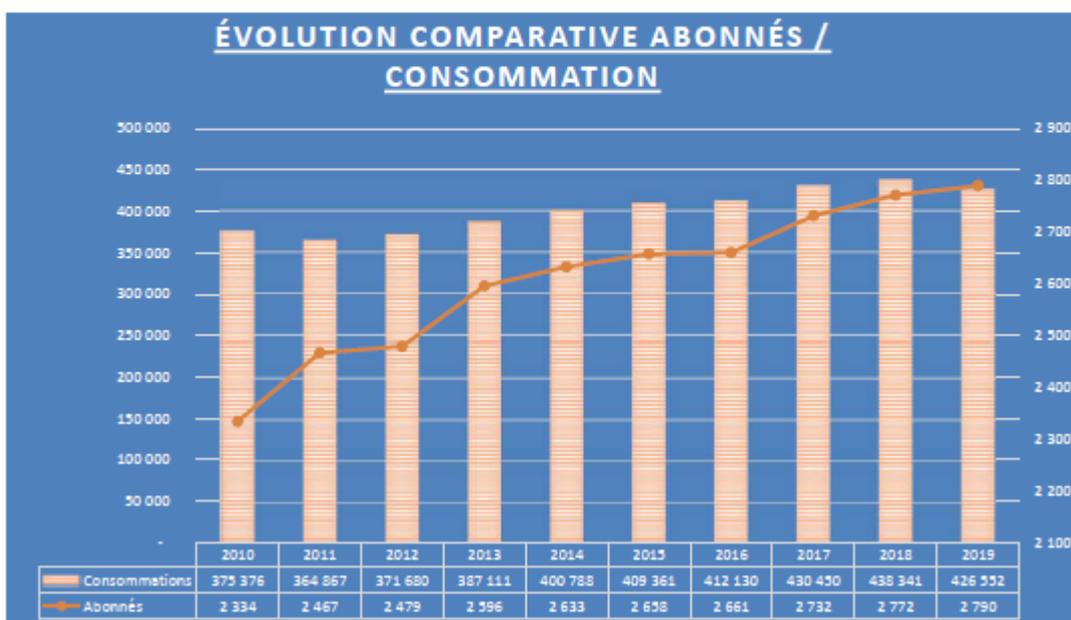
Commune : ASSAS

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	111 731	597	187,15
2011	110 981	604	183,74
2012	118 270	602	196,46
2013	111 651	611	182,73
2014	114 302	613	186,46
2015	114 378	624	183,30
2016	112 863	627	180,00
2017	113 444	623	182,09
2018	106 012	631	168,01
2019	105 598	636	166,03



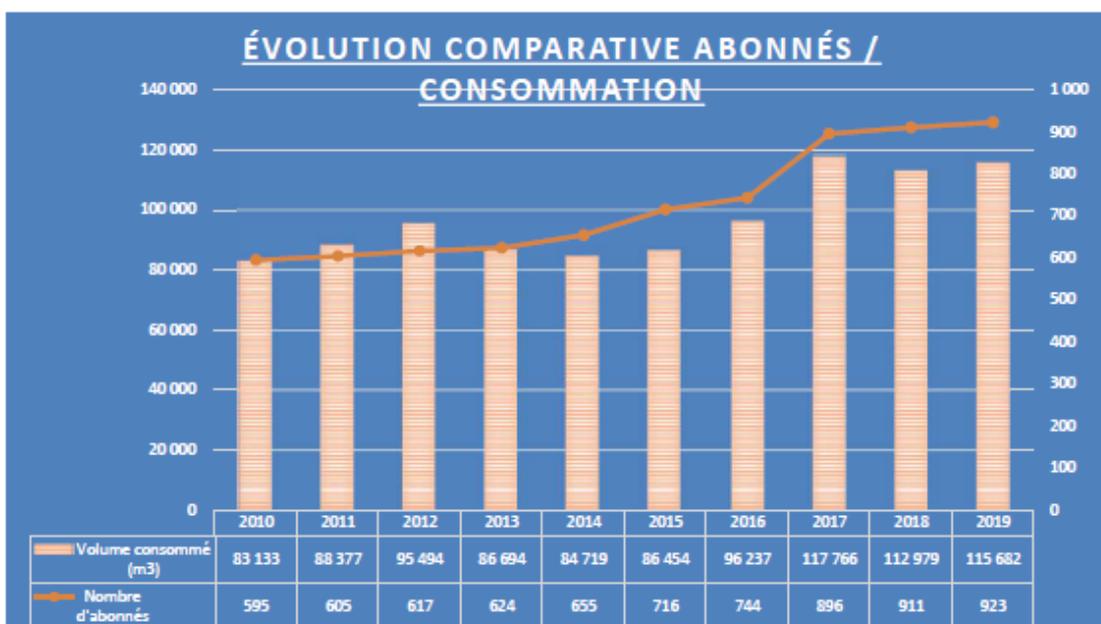
Commune : **BAILLARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2010	375 376	2 334	160,83
2011	364 867	2 467	147,90
2012	371 680	2 479	149,93
2013	387 111	2 596	149,12
2014	400 788	2 633	152,22
2015	409 361	2 658	154,01
2016	412 130	2 661	154,88
2017	430 450	2 732	157,56
2018	438 341	2 772	158,13
2019	426 552	2 790	152,89



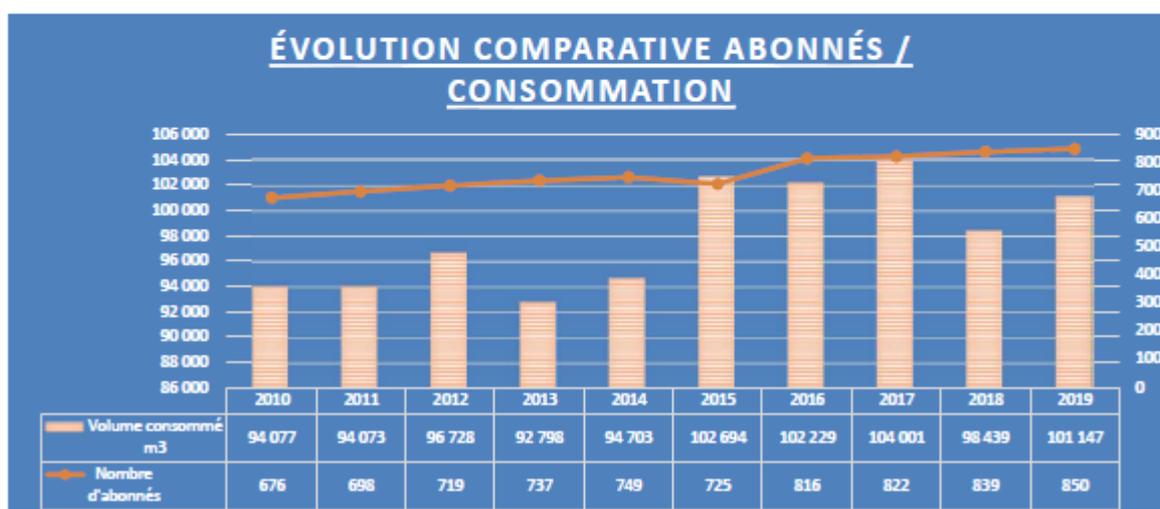
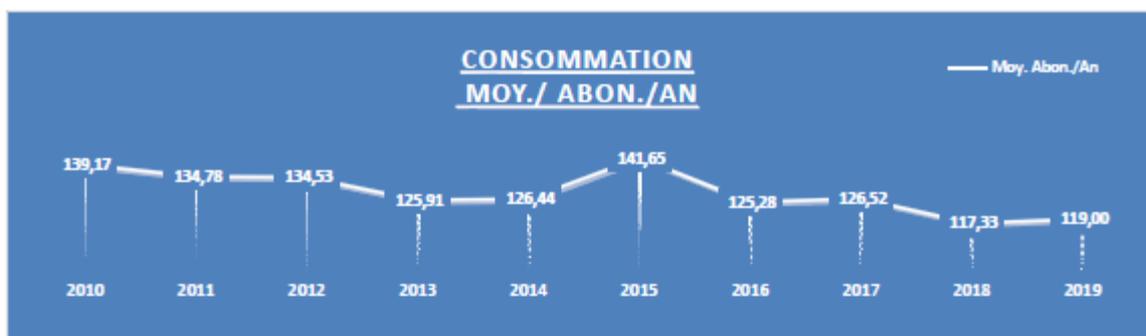
Commune : BEAULIEU

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	83 133	595	139,72
2011	88 377	605	146,08
2012	95 494	617	154,77
2013	86 694	624	138,93
2014	84 719	655	129,34
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35
2017	117 766	896	131,44
2018	112 979	911	124,02
2019	115 682	923	125,33



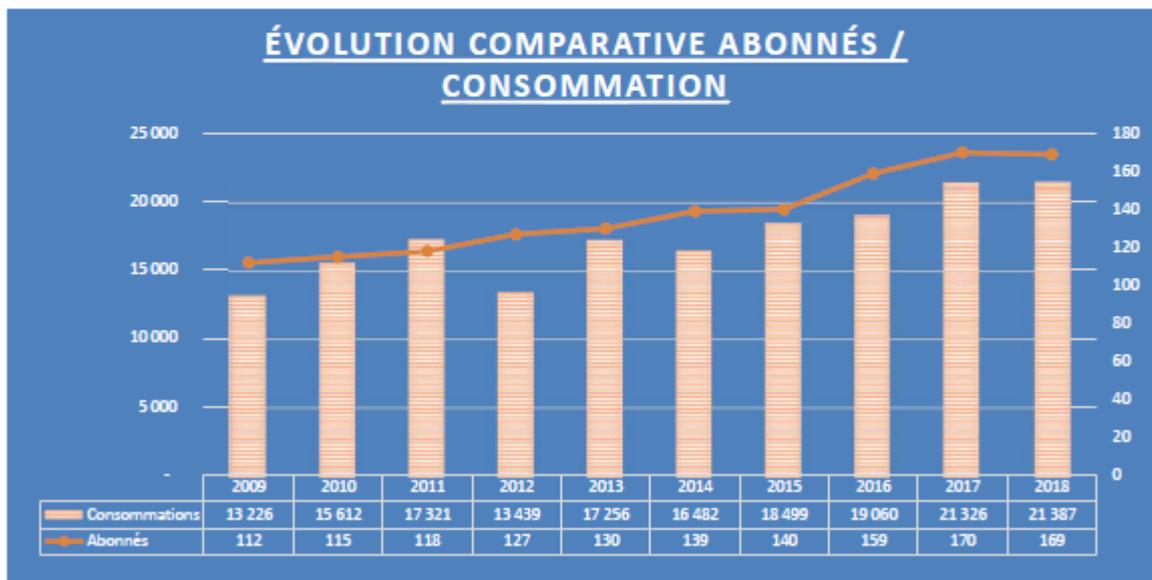
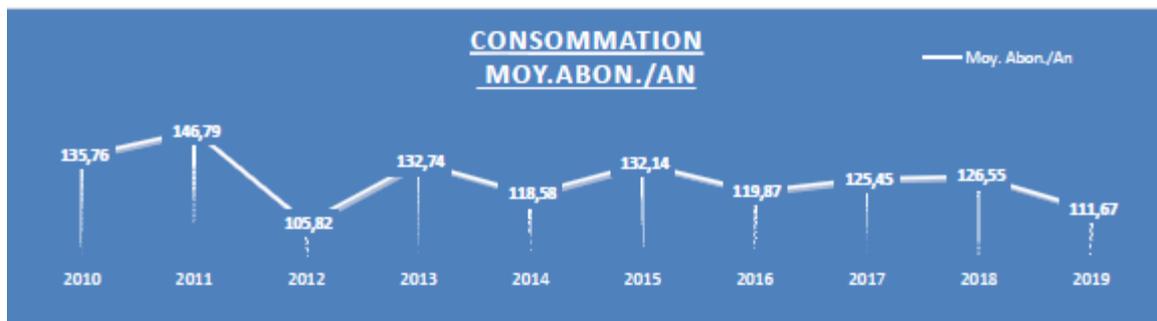
Commune : **BOISSERON**

	Volume consommé m ³	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	94 077	676	139,17
2011	94 073	698	134,78
2012	96 728	719	134,53
2013	92 798	737	125,91
2014	94 703	749	126,44
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28
2017	104 001	822	126,52
2018	98 439	839	117,33
2019	101 147	850	119,00



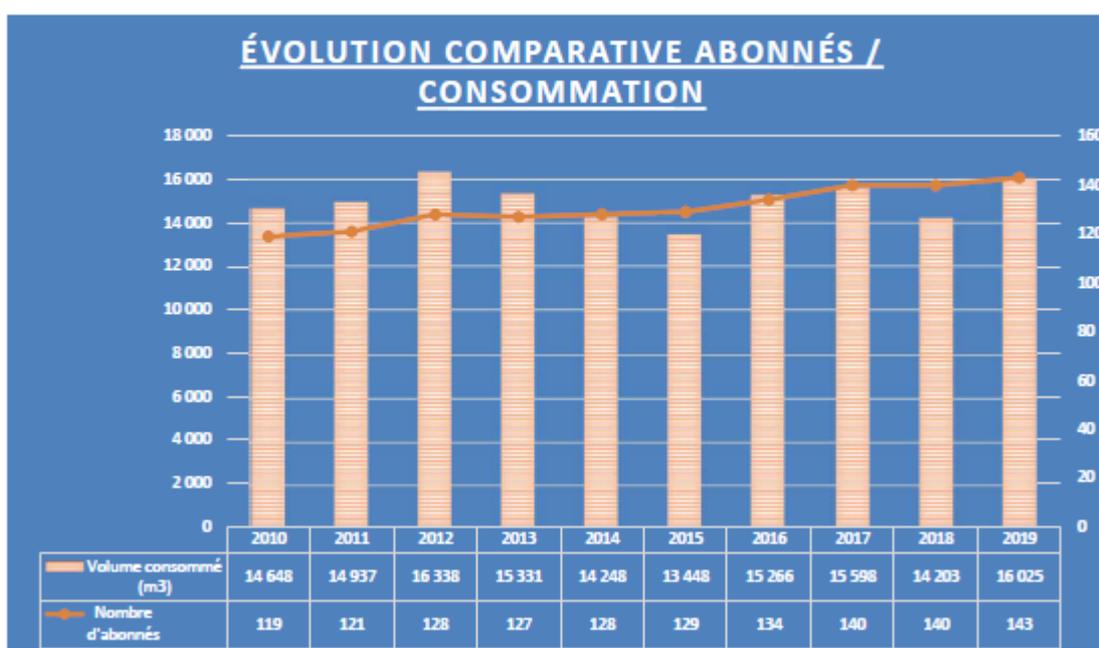
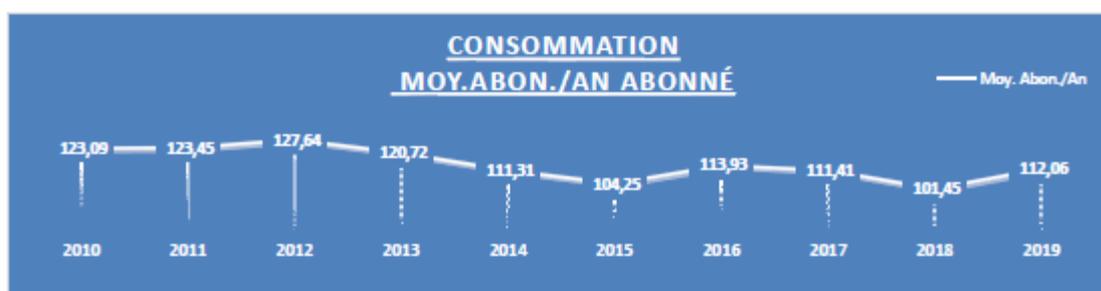
Commune : **BUZIGNARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	15 612	115	135,76
2011	17 321	118	146,79
2012	13 439	127	105,82
2013	17 256	130	132,74
2014	16 482	139	118,58
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87
2017	21 326	170	125,45
2018	21 387	169	126,55
2019	19 319	173	111,67



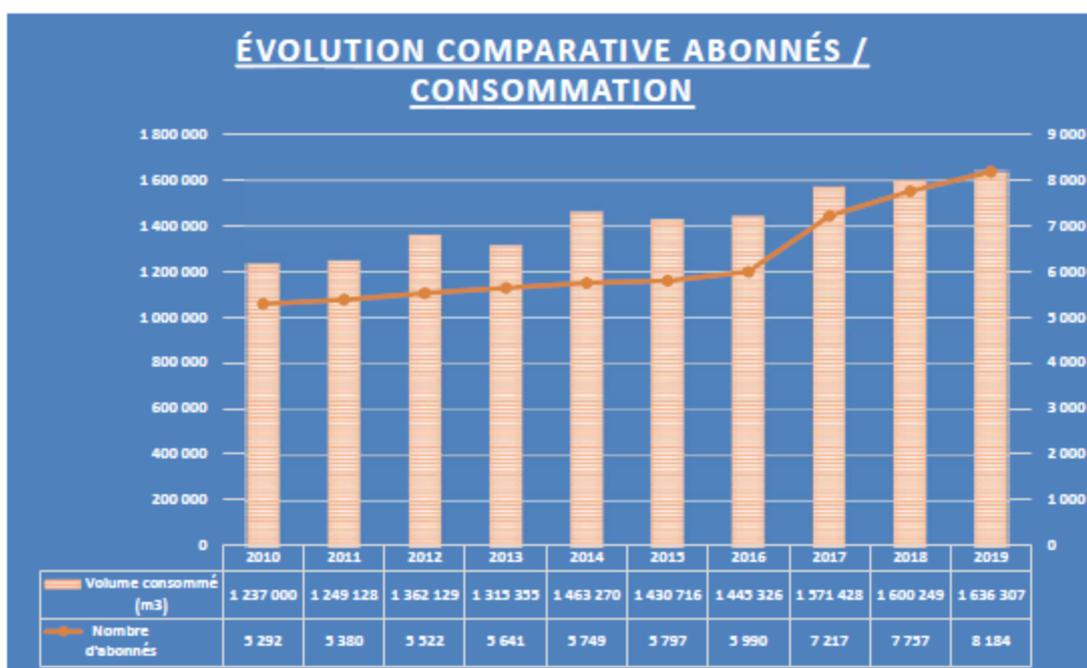
Commune : **CAMPAGNE**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	14 648	119	123,09
2011	14 937	121	123,45
2012	16 338	128	127,64
2013	15 331	127	120,72
2014	14 248	128	111,31
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93
2017	15 598	140	111,41
2018	14 203	140	101,45
2019	16 025	143	112,06



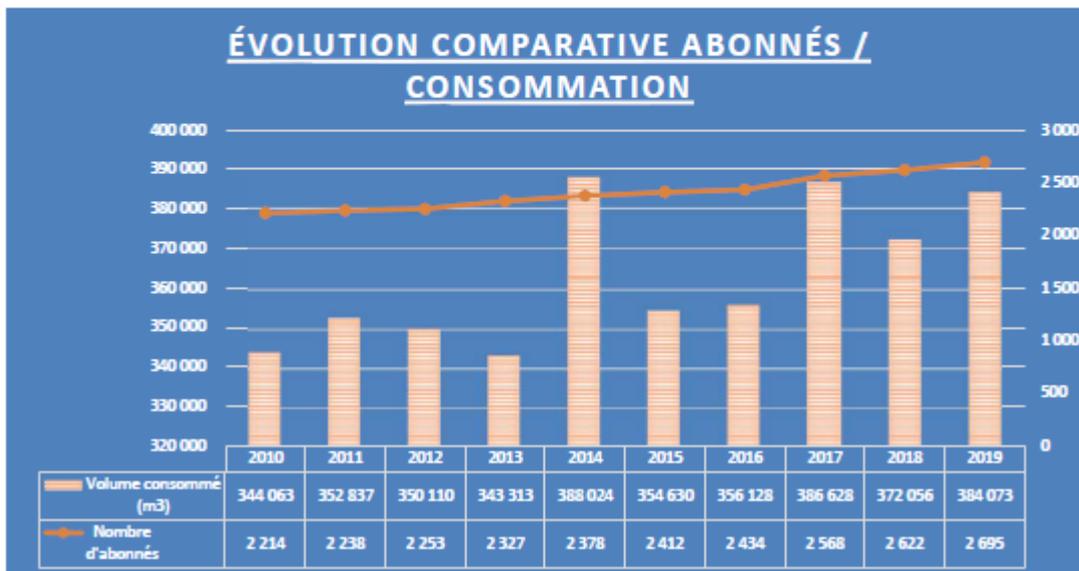
Commune : **CASTELNAU-LE-LEZ**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	1 237 000	5 292	233,75
2011	1 249 128	5 380	232,18
2012	1 362 129	5 522	246,67
2013	1 315 355	5 641	233,18
2014	1 463 270	5 749	254,53
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29
2017	1 571 428	7 217	217,74
2018	1 600 249	7 757	206,30
2019	1 636 307	8 184	199,94



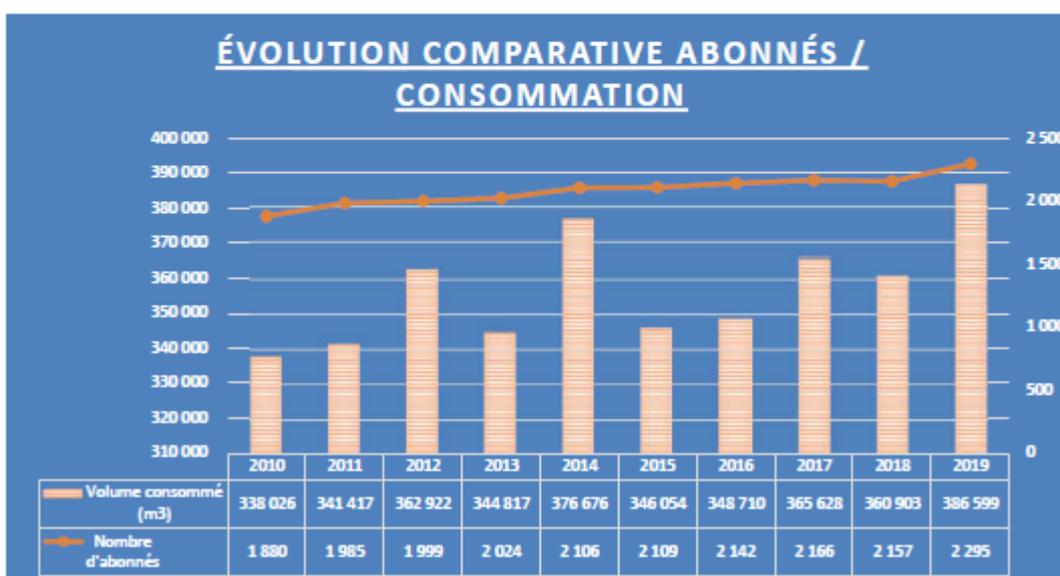
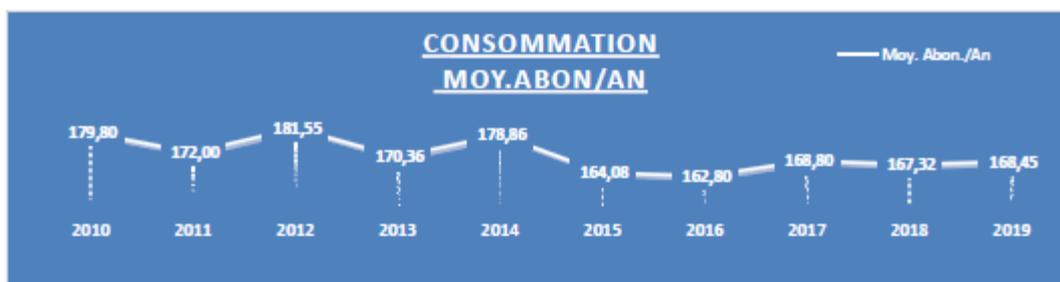
Commune : CASTRIES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	344 063	2 214	155,40
2011	352 837	2 238	157,66
2012	350 110	2 253	155,40
2013	343 313	2 327	147,53
2014	388 024	2 378	163,17
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31
2017	386 628	2 568	150,56
2018	372 056	2 622	141,90
2019	384 073	2 695	142,51



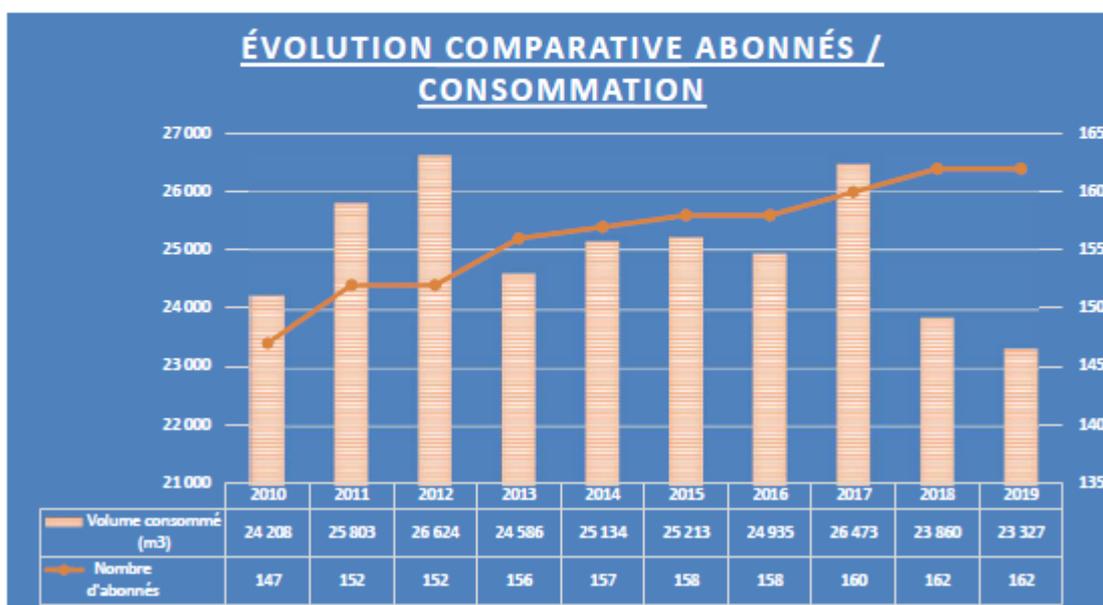
Commune : **CLAPIERS**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	338 026	1 880	179,80
2011	341 417	1 985	172,00
2012	362 922	1 999	181,55
2013	344 817	2 024	170,36
2014	376 676	2 106	178,86
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80
2017	365 628	2 166	168,80
2018	360 903	2 157	167,32
2019	386 599	2 295	168,45



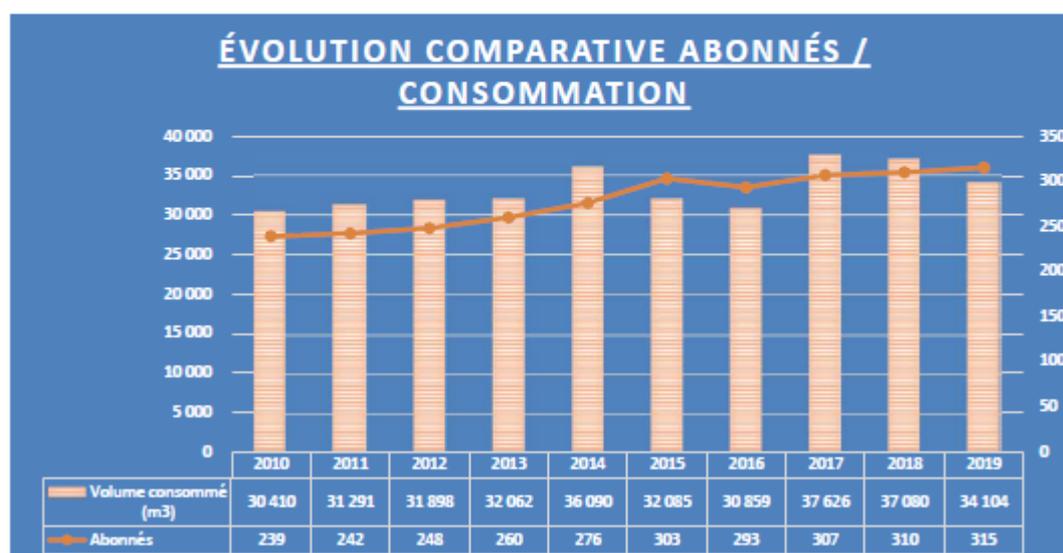
Commune : **FONTANÈS**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	24 208	147	164,68
2011	25 803	152	169,76
2012	26 624	152	175,16
2013	24 586	156	157,60
2014	25 134	157	160,09
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82
2017	26 473	160	165,46
2018	23 860	162	147,28
2019	23 327	162	143,99



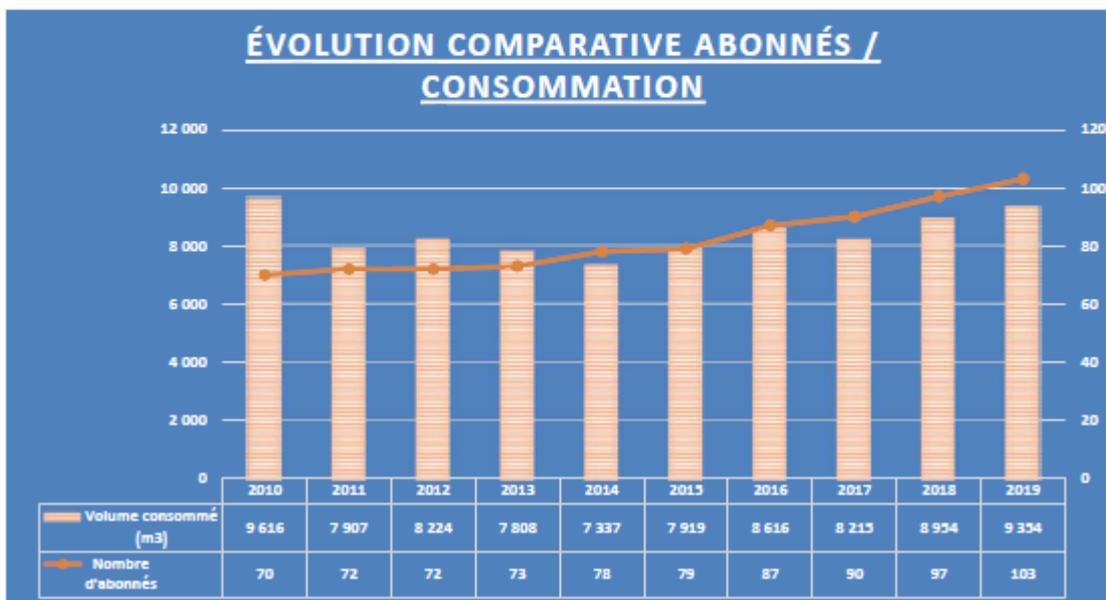
Commune : **GALARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2010	30 410	239	127,24
2011	31 291	242	129,30
2012	31 898	248	128,62
2013	32 062	260	123,32
2014	36 090	276	130,76
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32
2017	37 626	307	122,56
2018	37 080	310	119,61
2019	34 104	315	108,27



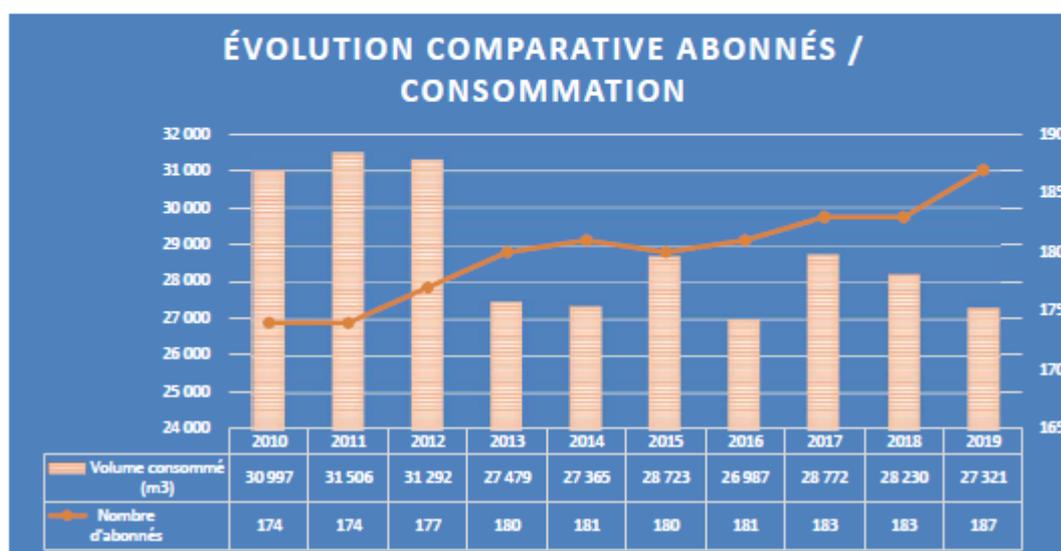
Commune : GARRIGUES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	9 616	70	137,37
2011	7 907	72	109,82
2012	8 224	72	114,22
2013	7 808	73	106,96
2014	7 337	78	94,06
2015	7 919	79	100,24
2016	8 616	87	99,03
2017	8 215	90	91,28
2018	8 954	97	92,31
2019	9 354	103	90,82



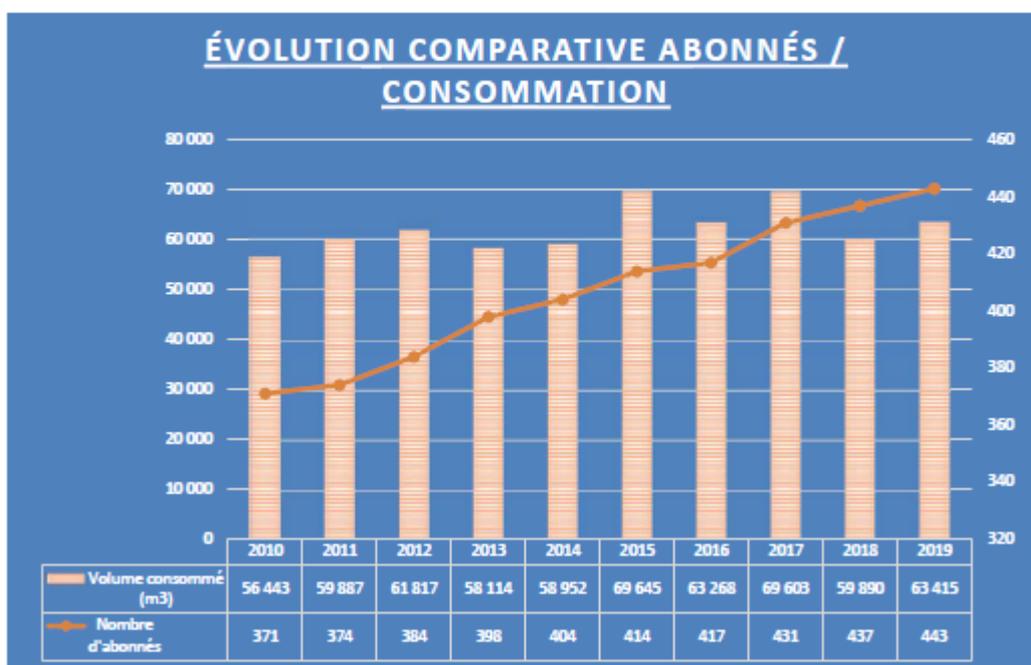
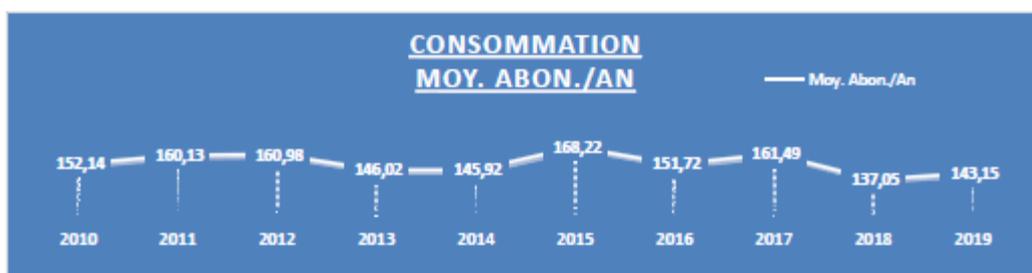
Commune : **GUZARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	30 997	174	178,14
2011	31 506	174	181,07
2012	31 292	177	176,79
2013	27 479	180	152,66
2014	27 365	181	151,19
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10
2017	28 772	183	157,22
2018	28 230	183	154,26
2019	27 321	187	146,10



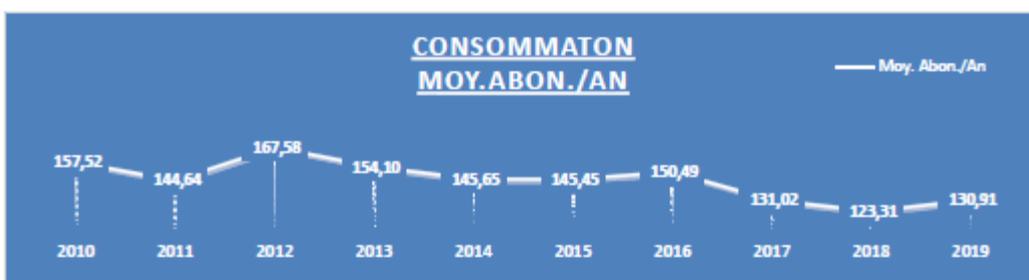
Commune : MONTAUD

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	56 443	371	152,14
2011	59 887	374	160,13
2012	61 817	384	160,98
2013	58 114	398	146,02
2014	58 952	404	145,92
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72
2017	69 603	431	161,49
2018	59 890	437	137,05
2019	63 415	443	143,15



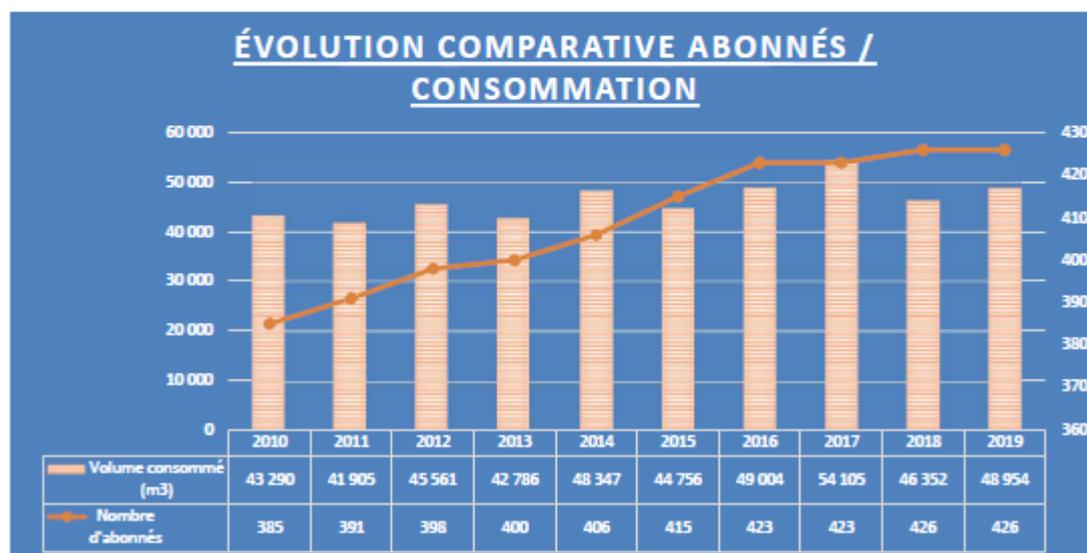
Commune : **RESTINCLIÈRES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	94 986	603	157,52
2011	90 835	628	144,64
2012	105 744	631	167,58
2013	99 702	647	154,10
2014	100 061	687	145,65
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49
2017	103 636	791	131,02
2018	101 855	826	123,31
2019	114 939	878	130,91



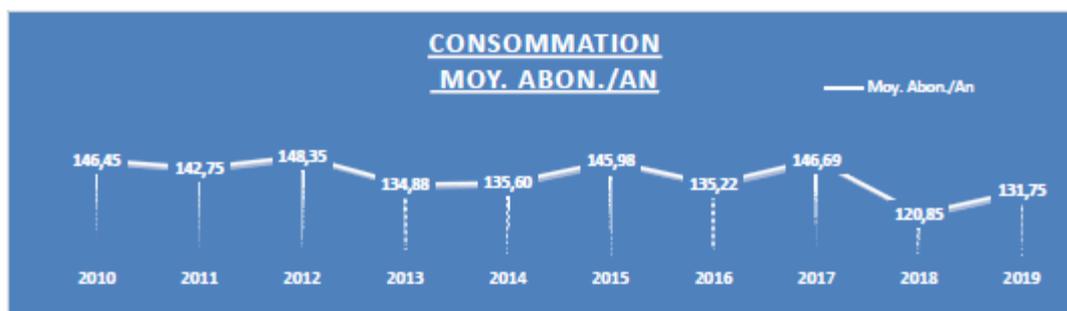
Commune : **SAUSSINES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	43 290	385	112,44
2011	41 905	391	107,17
2012	45 561	398	114,47
2013	42 786	400	106,97
2014	48 347	406	119,08
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85
2017	54 105	423	127,91
2018	46 352	426	108,81
2019	48 954	426	114,92



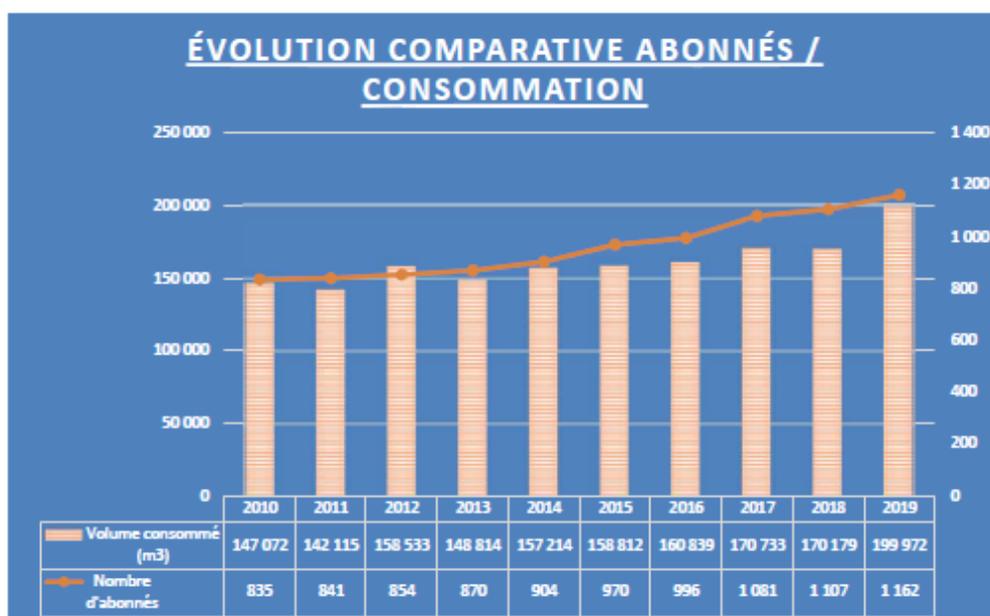
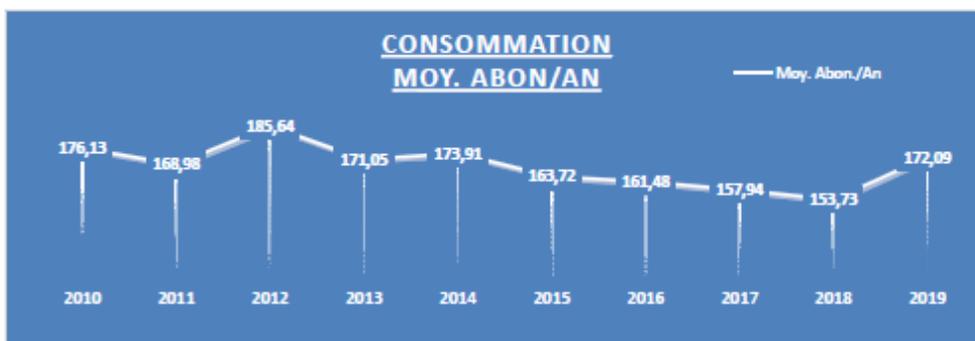
Commune : S^T BAUZILLE DE MONTMEL

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	58 287	398	146,45
2011	58 101	407	142,75
2012	61 267	413	148,35
2013	56 381	418	134,88
2014	58 035	428	135,60
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22
2017	70 560	481	146,69
2018	61 030	505	120,85
2019	69 827	530	131,75



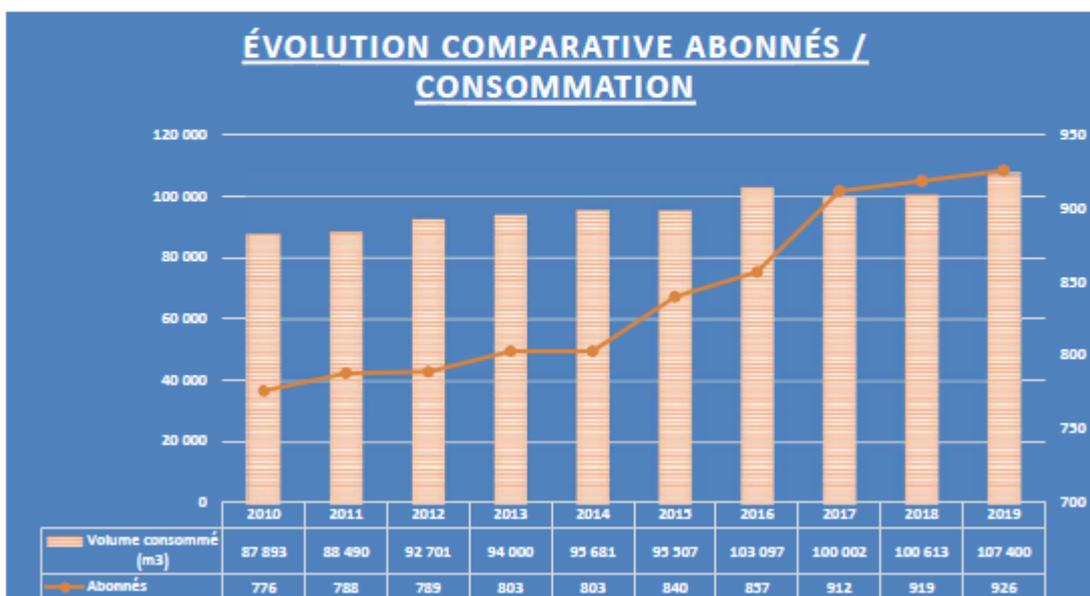
Commune : ST DRÉZÉRY

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	147 072	835	176,13
2011	142 115	841	168,98
2012	158 533	854	185,64
2013	148 814	870	171,05
2014	157 214	904	173,91
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48
2017	170 733	1 081	157,94
2018	170 179	1 107	153,73
2019	199 972	1 162	172,09



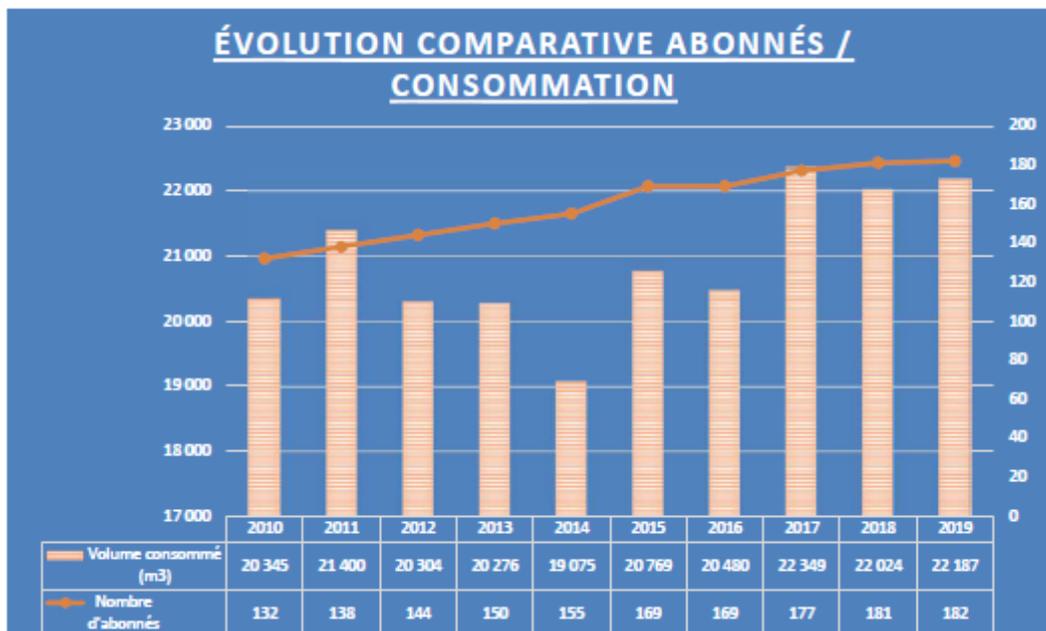
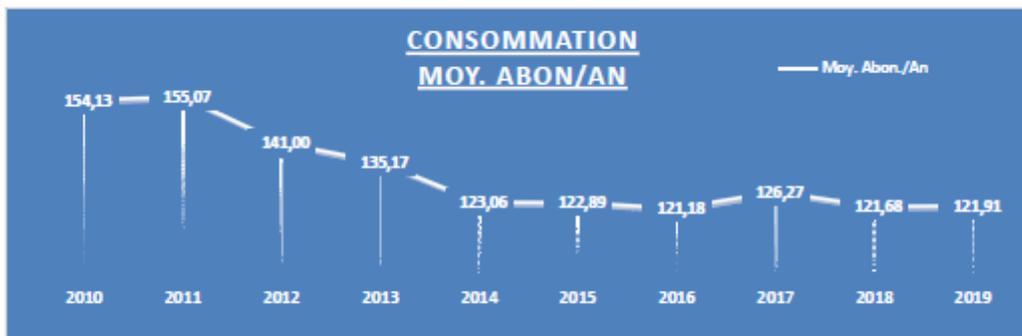
Commune : S^T GENIÈS DES MOURGUES

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2010	87 893	776	113,26
2011	88 490	788	112,30
2012	92 701	789	117,49
2013	94 000	803	117,06
2014	95 681	803	119,15
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30
2017	100 002	912	109,65
2018	100 613	919	109,48
2019	107 400	926	115,98



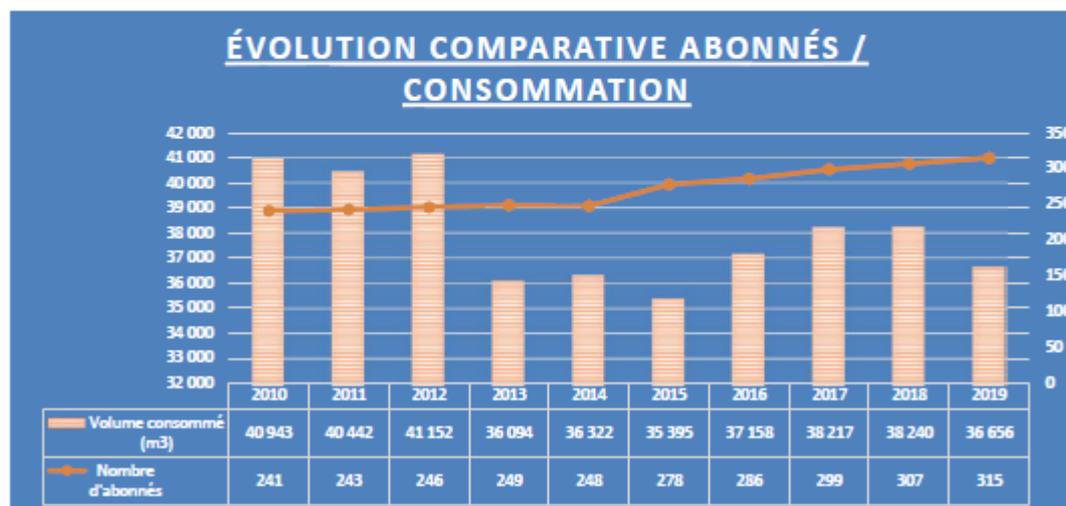
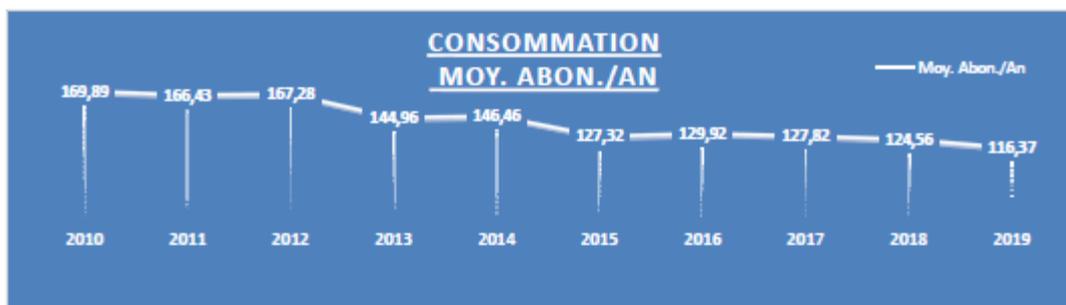
Commune : S^T HILAIRE DE BEAUVOIR

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	20 345	132	154,13
2011	21 400	138	155,07
2012	20 304	144	141,00
2013	20 276	150	135,17
2014	19 075	155	123,06
2015	20 769	169	122,89
2016	20 480	169	121,18
2017	22 349	177	126,27
2018	22 024	181	121,68
2019	22 187	182	121,91



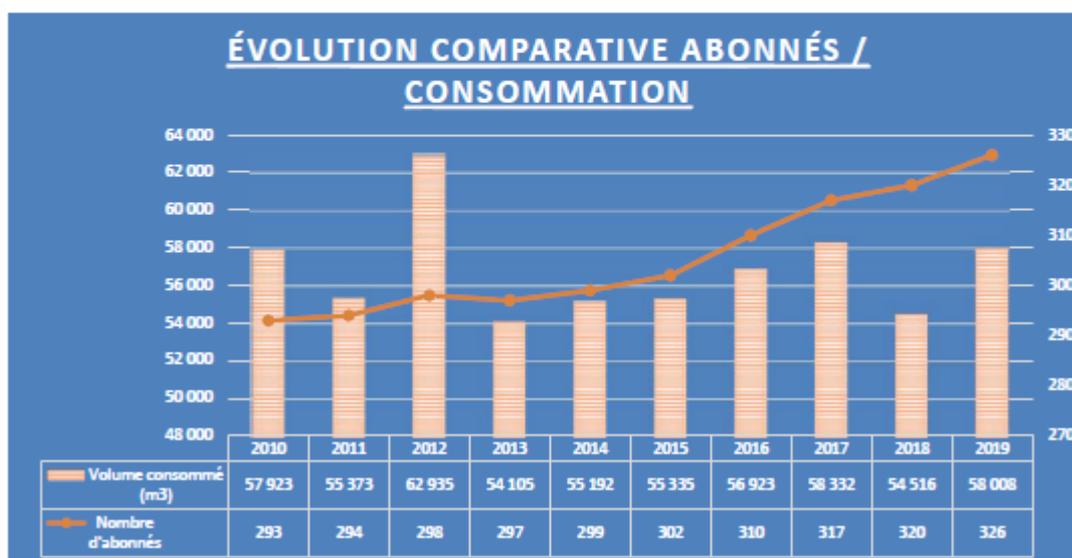
Commune : S^T JEAN DE CORNIES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	40 943	241	169,89
2011	40 442	243	166,43
2012	41 152	246	167,28
2013	36 094	249	144,96
2014	36 322	248	146,46
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92
2017	38 217	299	127,82
2018	38 240	307	124,56
2019	36 656	315	116,37



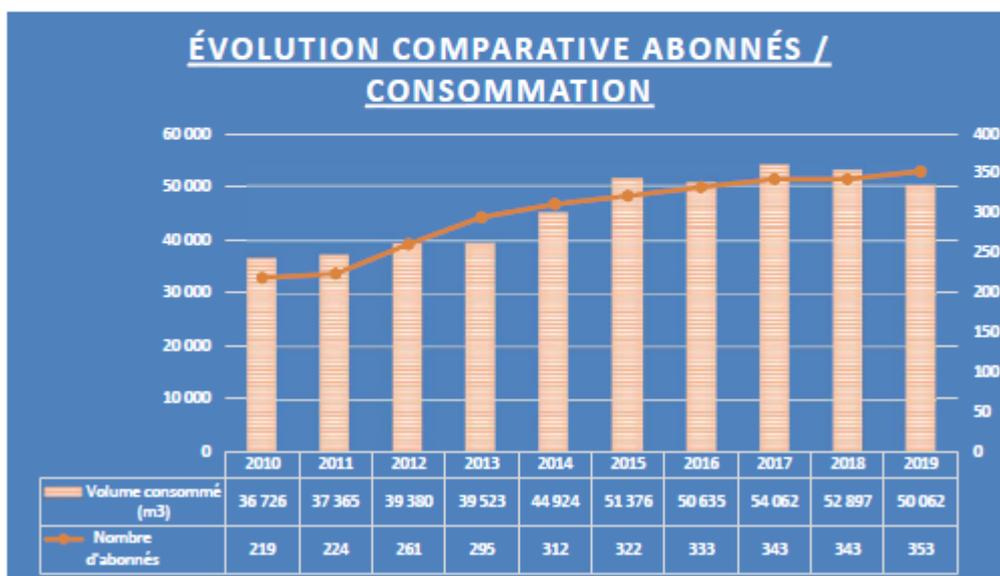
Commune : S^T VINCENT DE BARBEYRARGUES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	57 923	293	197,69
2011	55 373	294	188,34
2012	62 935	298	211,19
2013	54 105	297	182,17
2014	55 192	299	184,59
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62
2017	58 332	317	184,01
2018	54 516	320	170,36
2019	58 008	326	177,94



Commune : S^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2010	36 726	219	167,70
2011	37 365	224	166,81
2012	39 380	261	150,88
2013	39 523	295	133,98
2014	44 924	312	143,99
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06
2017	54 062	343	157,62
2018	52 897	343	154,22
2019	50 062	353	141,82



Commune : TEYRAN

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2010	298 844	1 738	171,95
2011	285 278	1 771	161,08
2012	289 726	1 807	160,34
2013	282 373	1 852	152,47
2014	307 015	1 880	163,31
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30
2017	299 803	1 940	154,54
2018	284 775	1 950	146,04
2019	294 233	1 971	149,28

